

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAYENNE COMMUNAUTE



MAYENNE  
communauté

## Diagnostic agricole préalable au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Pôle Territoire, Transmission & Installation**

*Février 2017 / post-restitution*

### ***Siège social***

Rue Albert Einstein

Parc Technopôle

BP 36135

53061 Laval Cedex - Changé

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MAYENNE





## CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la Communauté de communes de Mayenne Communauté réalise un diagnostic agricole afin de mener une réflexion sur les enjeux agricoles de son territoire.

Le Code de l'urbanisme prévoit de prendre en compte l'agriculture dans l'élaboration d'un PLUi afin d'identifier les besoins en matière de surfaces et de développement agricole et de préserver les espaces affectés à l'activité agricole. Cette étude, commandée par Mayenne Communauté, permettra sur chaque commune de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :

- de caractériser et localiser les exploitations agricoles,
- d'identifier et hiérarchiser les enjeux agricoles à proximité des parties urbanisées,
- d'évaluer les incidences des projets d'aménagement sur l'agriculture.

Croisé avec les analyses urbaines et environnementales, ce travail permettra aux élus de chaque commune de choisir les localisations adaptées des zones AU du PLUi et de les justifier lors du passage à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

La présentation de l'agriculture et de ses grandes tendances au niveau intercommunal seront détaillées dans ce rapport remis à la Communauté de communes. Il sera complété par des fiches communales ainsi que des cartes de localisation des exploitations et de hiérarchisation des enjeux agricoles sur chaque commune.

## METHODOLOGIE

Pour récolter les données nécessaires à la réalisation de cette étude, la Chambre d'agriculture a animé des groupes de travail communaux constitués d'élus et d'agriculteurs ayant une bonne connaissance de leur territoire. Elle a complété cette phase de récolte par des entretiens téléphoniques individuels auprès de certains exploitants de chaque commune.

De plus, la Chambre d'agriculture s'est appuyée sur les données dont elle dispose en interne, provenant de différentes sources :

- *données du recensement agricole 2000 et 2010,*
- *données issues des déclarations PAC,*
- *données de la MSA.*



# SOMMAIRE

<b>CONTEXTE DE L'ETUDE</b>	<b>3</b>
<b>METHODOLOGIE</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>5</b>
<b>1. L'ECONOMIE AGRICOLE EN MAYENNE</b>	<b>7</b>
1.1- UN DEPARTEMENT AGRICOLE	7
1.2- LE POIDS DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	7
<b>2. LES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE MAYENNE COMMUNAUTE</b>	<b>9</b>
2.1- LE TERRITOIRE D'ÉTUDE	9
2.1.1- TERRITOIRE ADMINISTRATIF	9
2.1.2- TERRITOIRE NATUREL ET SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE	9
A. Pédologie	9
B. Précipitations	10
C. Températures	10
2.2- LE CONTEXTE AGRICOLE	11
2.2.1- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	11
A. Décroissance du nombre d'exploitations agricoles dans Mayenne Communauté	11
B. L'espace agricole	12
C. Les productions agricoles	15
D. L'organisation sociétaire des exploitations (Annexe n°1)	16
E. Les CUMA : une dynamique collective	16
F. Double-activité : maintien de petites structures sur le territoire	17
2.2.2- LA POPULATION AGRICOLE	18
A. Une baisse du nombre des exploitants agricoles	18
B. Classes d'âge des exploitations agricoles (annexe n°2)	19
C. La transmission des exploitants (Annexe n°3)	20
D. La dynamique d'installation	21
2.3- CONCLUSION	23
2.3.1 – ENJEUX AGRICOLES	23
2.3.2 – FICHE RECAPITULATIVE	24
<b>3. ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DES BOURGS DE MAYENNE COMMUNAUTE</b>	<b>25</b>
3.1-MÉTHODOLOGIE	25
3.2- RÉSULTATS PAR COMMUNE	26
3.2.1- ALEXAIN	27

3.2.2- ARON	27
3.2.3- LA BAZOGE-MONTPINÇON	29
3.2.4- BELGEARD	30
3.2.5- CHAMPEON	31
3.2.6- LA CHAPELLE-AU-RIBOUL	31
3.2.7- CHARCHIGNE	32
3.2.8- COMMER	33
3.2.9- CONTEST	35
3.2.10- GRAZAY	36
3.2.11- LA HAIE-TRAVERSAINE	36
3.2.12- HARDANGES	37
3.2.13- LE HORPS	38
3.2.14- LE HOUSSEAU-BRETIGNOLLES	38
3.2.15- JUBLAINS	39
3.2.16- LASSAY-LES-CHATEAUX	40
A. Bourg de Lassay-les-Châteaux	40
B. Bourg de la Baroche-Gondouin	42
C. Bourg de Niort-la-Fontaine	42
3.2.17- MARCILLE-LA-VILLE	43
3.2.18- MARTIGNE-SUR-MAYENNE	44
3.2.19- MAYENNE	45
3.2.20- MONTREUIL-POULAY	48
3.2.21- MOULAY	49
3.2.22- PARIGNE-SUR-BRAYE	50
3.2.23- PLACE	51
3.2.24- RENNES-EN-GRENOUILLES	52
3.2.25- LE RIBAY	52
3.2.26- SACE	53
3.2.27- SAINT-BAUELLE	54
3.2.28- SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES	55
A. Bourg de Saint-Georges-de-l'Isle :	55
B. Bourg de Saint-Fraimbault-de-Prières	56
3.2.29- SAINT-GEORGES-BUTTAVENT	57
A. Bourg de Saint-Georges-Buttavent	57
B. Bourg de la Chapelle au grain :	58
C. Bourg de Fontaine Daniel :	58
3.2.30- SAINT-GERMAIN-D'ANXURE	59
3.2.31- SAINT-JULIEN-DU-TERROUX	59
3.2.32- SAINTE-MARIE-DU-BOIS	60
3.2.33- THUBOEUF	61
<b>3.3 - CONCLUSION</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>66</b>

# 1. L'ÉCONOMIE AGRICOLE EN MAYENNE

## 1.1- UN DEPARTEMENT AGRICOLE

En Mayenne, l'agriculture valorise près de 390 000 hectares de terres, soit environ **76 % de la superficie totale du département**. On dénombre **5 170 exploitations** détenant plus de 10 hectares (*DDT PAC 2014*) pour **8 301 chefs d'exploitation** (*MSA 2014*).

L'agriculture emploie **8 % des actifs en Mayenne** alors que ce secteur n'offre que 3 % des emplois à l'échelle nationale.

## 1.2- LE POIDS DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

*Ce paragraphe s'appuie sur la base de données 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne et le Porter à Connaissance de la DDT (Octobre 2016)*

La Mayenne se situe dans les dix premiers départements français pour les productions animales, la France figurant elle-même parmi les leaders européens.

Cependant, depuis le début des années 2000, du fait de la concurrence croissante des autres pays européens, notre agriculture est confrontée à la stabilisation de ses volumes de productions animales.

Le bassin nord européen (Allemagne, Pays Bas et Belgique) a en effet fortement développé ses productions de viande (porc et volailles en particulier) et a gagné des parts de marché au sein de l'Union Européenne et à l'export. Plusieurs facteurs expliquent cet essor : un coût de main d'œuvre salariée moindre, une bonne organisation des filières et une forte restructuration des entreprises de transformation.

Dans le secteur laitier, la France est plus dynamique. Depuis 2007, pour préparer la suppression des quotas laitiers (intervenue en mars 2015), l'Union Européenne a autorisé les Etats membres à accroître progressivement leur production de 1 % par an jusqu'en 2014. La France, et le grand Ouest en particulier, en ont profité pour accroître leur volume de lait livré (+5 % en France entre 2006 et 2013, +12 % en Pays de la Loire, +15 % en Mayenne).

Cette évolution a notamment été permise par les nombreux investissements des entreprises de transformation laitière présentes dans le grand Ouest (Lactalis, Sodiaal, Bel, Bongrain...) qui se sont positionnées pour répondre à la demande croissante du marché asiatique, en particulier dans le domaine du lait infantile.

**Dans notre département**, comme à l'échelle nationale, **l'agroalimentaire est le premier secteur d'emploi industriel**. C'est un secteur qui a réussi à maintenir ses emplois sur la dernière décennie, contrairement à d'autres secteurs industriels.

En Mayenne, les entreprises agroalimentaires emploient 6 300 salariés (soit un emploi du secteur industriel sur cinq) qui viennent s'ajouter à près de 10 000 emplois (familiaux et salariés) sur les exploitations agricoles.

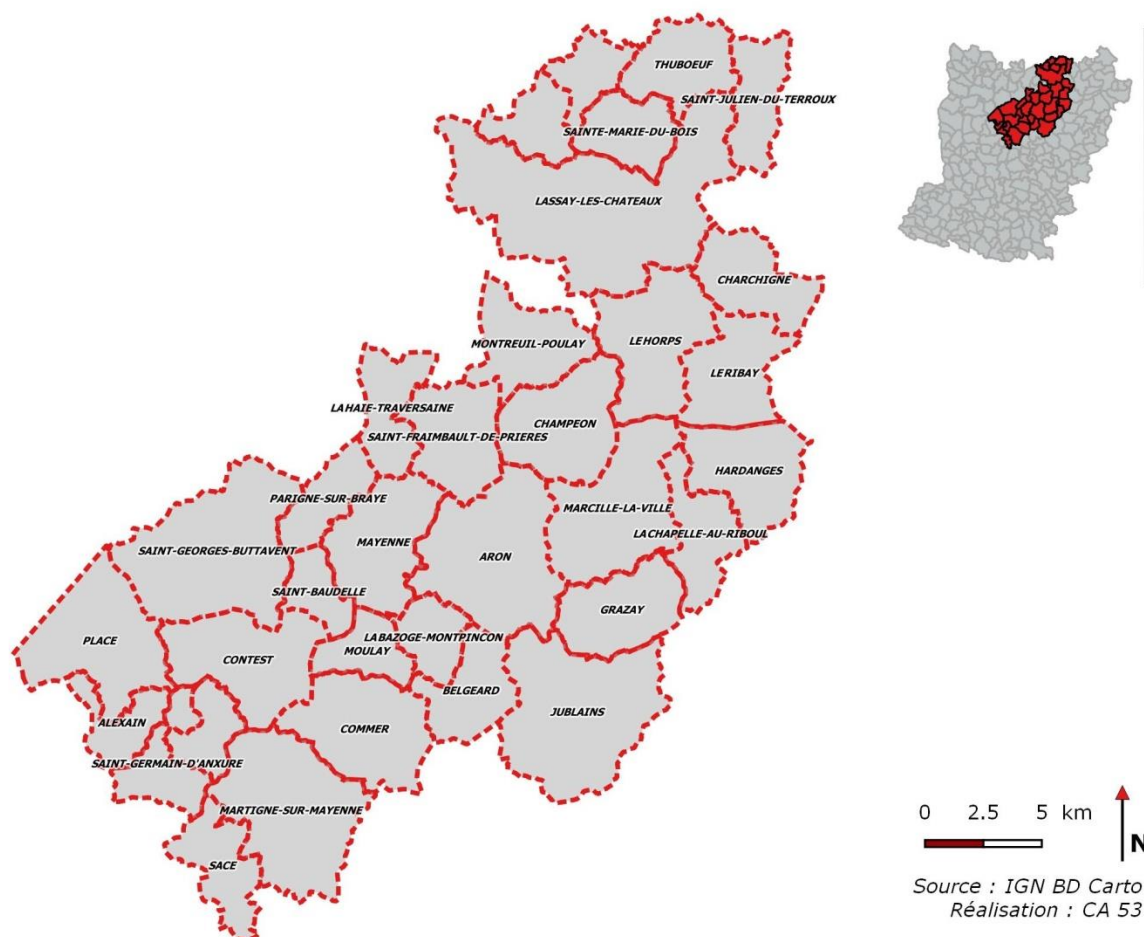
**Plusieurs entreprises de transformation** sont présentes sur le territoire de **Mayenne Communauté** : *Fromageries Bel Production France (Mayenne), Société Fromagère de Charchigné (Charchigné), Société Georges Thiol (Mayenne), Ste Flechard Raymond Allain Lebailly (Lassay-les-Châteaux), Ste Laitière de Mayenne (Mayenne), Vaubernier (Martigné-sur-Mayenne).*



## 2. LES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE MAYENNE COMMUNAUTE

### 2.1- LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

#### 2.1.1- TERRITOIRE ADMINISTRATIF



Le territoire de la Communauté de communes de Mayenne Communauté, situé au Nord du département, est composé de 33 communes. Le siège administratif est situé à Mayenne, première commune ayant la plus forte population. En 2013, le territoire compte 39 000 habitants et a une superficie de 622 km<sup>2</sup>.

#### 2.1.2- TERRITOIRE NATUREL ET SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE

##### A. PEDOLOGIE

Le territoire de Mayenne Communauté, relativement vaste, est caractérisé par une certaine diversité de type de sols. Ils peuvent se décomposer en **sept grandes unités**:

- Sols bruns acide sableux, très perméables, sur grès ou sable (*Saint-Fraimbault, Champéon*)
- Sols bruns sablo-limoneux généralement perméables sur grès ou sable plutôt acides.
- Sols bruns plutôt acide de texture limono-sableuse à sables grossiers, très perméables, riches en matière organique sur arène granitique peu profonde et profonds (*Lassay-les-Châteaux*).
- Sols bruns de texture limono-sableuse, de perméabilité variable, riches en matière organique, assez profonds, hydromorphes sur granite peu altéré ou altération sablo-argileuse du granite peu perméable (*zone plane*).
- Sols bruns de texture limon argilo-sableux, perméables, d'hydromorphie variable, de profondeur moyenne sur schiste souvent très altéré et peu perméable. Relief légèrement vallonné.
- Sols bruns faiblement lessivé de texture limoneuse, moyennement hydromorphe, profonds, perméables sur 60 cm puis imperméables.
- Sols bruns lessivés de texture limoneuse sur limon argileux, hydromorphes, profonds avec niveaux imperméables constitués par les horizons d'accumulation et d'altération du substrat.

### B. PRECIPITATIONS

Il s'agit d'un secteur contrasté avec des précipitations variables du Nord au Sud. Pour la partie nord, la plus arrosée, la pluviométrie moyenne (*Lassay-les-Châteaux*) est de 857 mm/an, alors que pour la partie sud (*Martigné-sur-Mayenne*), la moyenne chute à 750 mm/an. En Mayenne les précipitations varient de 700 à 1000 mm entre le nord et le sud. Le déficit hydrique sur *Lassay-les-Châteaux* est de l'ordre de 200 mm, alors qu'il atteint 280 mm sur *Martigné-sur-Mayenne*. En Mayenne, il varie de 200 à plus de 300 mm.

### C. TEMPERATURES

Les sommes de températures sont également très contrastées sur le territoire de Mayenne Communauté entre le Nord et le Sud. Ces sommes de températures peuvent être un facteur limitant du potentiel des cultures. C'est notamment le cas pour le maïs. Un maïs ensilage de type demi-précoce (indice 300) a besoin, entre le semis et le stade 30 %, de matière sèche de 1 450°C en base 6°C. En maïs-grain les besoins sont augmentés de 200 à 250°C base 6°C.

Au Sud de Mayenne communauté, on peut compter sur 1 600°C en moyenne, une année sur deux entre le 1er mai et le 30 septembre (base 6°C), alors qu'au Nord, les sommes de températures « plafonnent » à 1 450 °.

## 2.2- LE CONTEXTE AGRICOLE

### 2.2.1- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### A. DECROISSANCE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS MAYENNE COMMUNAUTE

Les données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2000 et 2010 permettent de visualiser une diminution du nombre d'exploitations agricoles dans la Communauté de communes. En 2000, 800 exploitations agricoles sont en activité sur le territoire. Dix ans après, **194 exploitations ont disparues soit l'équivalent de 24 % de l'effectif.**

Mayenne Communauté subit une **baisse comparable à celle du département (-24 % également)**. Quant aux communes elles-mêmes, l'évolution est plus ou moins marquée. Elle est positive pour *Belgeard (+1 exploitation)*, nulle pour *La Bazoge-Montpinçon, Contest, Montreuil-Poulay* et négative pour les autres (*jusqu'à - 60% pour Moulay*).

Ce phénomène de diminution du nombre des exploitations agricoles est observable à différentes échelles territoriales. En France, cette tendance se généralise et résulte de plusieurs facteurs (*évolution de la gestion agricole, agrandissement et regroupement des exploitations, crises agricoles, etc.*).

Quatre explications peuvent être développées pour expliquer ce phénomène :

	Exploitations *		
	2000	2010	Évolution
Alexain	27	22	-19%
Aron	52	36	-31%
La Bazoge-Montpinçon	9	9	0%
Belgeard	9	10	11%
Champéon	17	9	-47%
La Chapelle-au-Riboul	18	11	-39%
Charchigné	19	16	-16%
Commer	38	26	-32%
Contest	30	30	0%
Grazay	30	19	-37%
La Haie-Traversaine	16	12	-25%
Hardanges	19	8	-58%
Le Horps	41	32	-22%
Le Housseau-Brétignolles	12	8	-33%
Jublains	32	22	-31%
Lassay-les-Châteaux	77	65	-16%
Marcillé-la-Ville	38	22	-42%
Martigné-sur-Mayenne	48	35	-27%
Mayenne	16	14	-13%
Montreuil-Poulay	18	18	0%
Moulay	10	4	-60%
Parigné-sur-Braye	16	16	0%
Placé	24	17	-29%
Rennes-en-Grenouilles	15	14	-7%
Le Ribay	22	15	-32%
Sacé	15	12	-20%
Saint-Baudelle	9	6	-33%
Saint-Fraimbault-de-Prières	16	15	-6%
Saint-Georges-Buttavent	42	29	-31%
Saint-Germain-d'Anxure	17	14	-18%
Saint-Julien-du-Terroux	16	12	-25%
Sainte-Marie-du-Bois	15	13	-13%
Thuboeuf	17	15	-12%
<b>CC Mayenne Communauté</b>	<b>800</b>	<b>606</b>	<b>-24%</b>
<b>Département Mayenne</b>	<b>6813</b>	<b>5190</b>	<b>-24%</b>

#### Évolution du nombre d'exploitations dans Mayenne Communauté

\* Données RGA 2000 - 2010

(Moyennes et Grandes exploitations)

Les données 'Évolutions' en rouge correspondent à des valeurs supérieures à la baisse moyenne de la Communauté de communes

- Lors de la cessation d'activité, les sièges d'exploitations sont repris par de jeunes agriculteurs qui s'installent majoritairement en société (*on parle alors d'associés*). Lors de ces regroupements, il ne reste officiellement plus qu'un siège, à savoir le site principal (*ou siège social*). Pour autant, l'activité agricole est maintenue dans ces lieux mais ils prennent la dénomination de site secondaire. Ils ne sont donc plus comptabilisés comme une exploitation agricole.
- Le regroupement d'agriculteurs s'est développé ces dernières années. Aujourd'hui, 63 % des exploitants ont opté pour un statut sociétaire. Une des conséquences est l'agrandissement en surface agricole des exploitations. Depuis 2007, **la SAU (Surface Agricole Utile) des exploitations mayennaises augmente en moyenne de 1,4 hectare chaque année (65 hectares en 2007 et 76 hectares en 2014)**.
- Certains sièges d'exploitation ne sont pas repris dans le cadre d'une activité agricole (*notamment lorsque les bâtiments sont trop vétustes ou peu fonctionnels ou que l'exploitation ne permet pas de dégager suffisamment de revenu*). Dans ce cas, les anciens sites agricoles peuvent changer de destination et être transformés en habitation. Ils perdent alors leur caractère agricole.
- Le secteur agricole a du mal à se régénérer et à attirer de nouveaux agriculteurs. Le contexte économique agricole actuel ne facilite pas l'installation des jeunes. En effet, le critère de la viabilité économique des outils de production est l'élément déterminant pour la reprise d'une exploitation agricole.

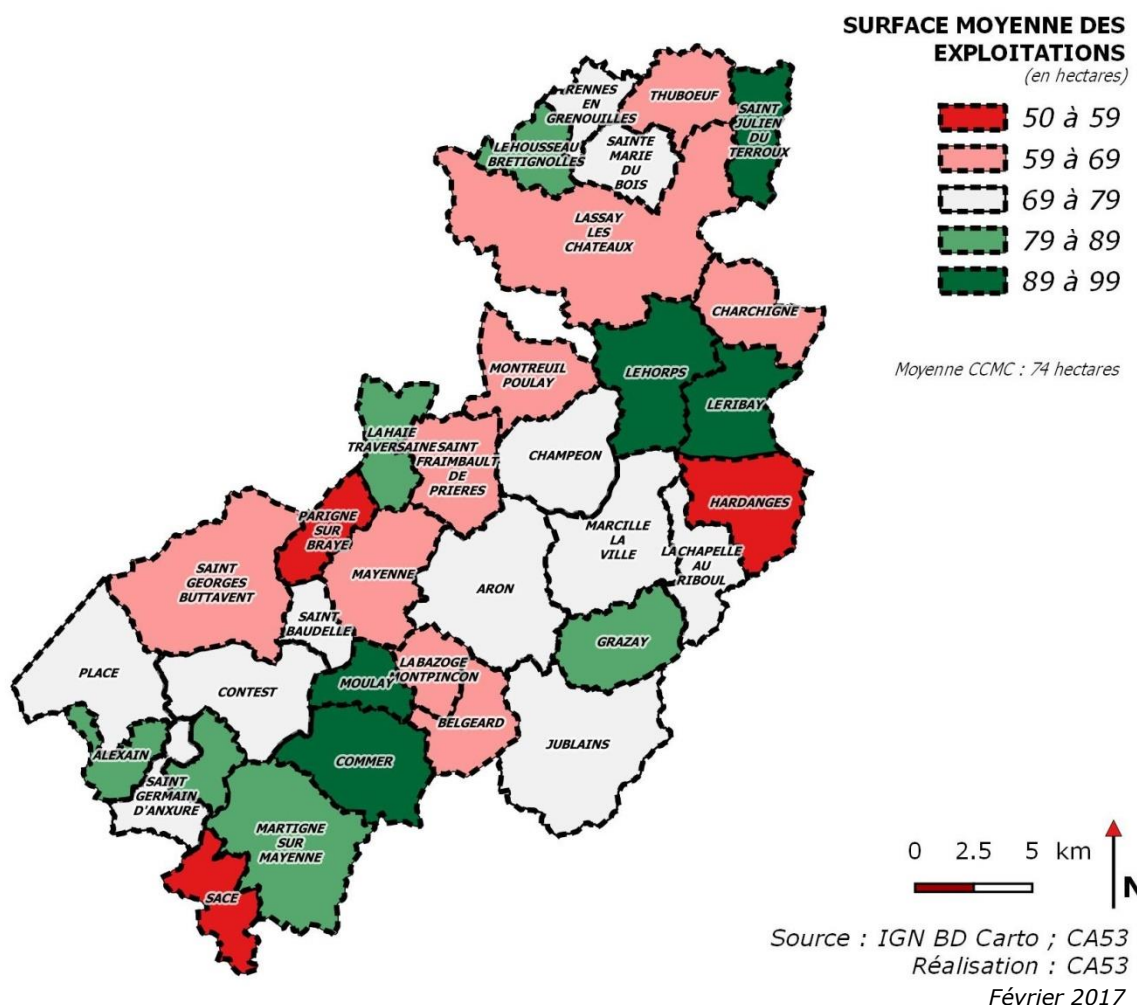
Selon le recensement réalisé lors de notre étude en 2017, Mayenne Communauté compte **587 exploitations**. Avec ce chiffre, la baisse du nombre d'exploitation constatée depuis plusieurs années semble moins forte sur la période 2010 - 2017 (-3 %). Or, nous ne pouvons pas comparer les recensements réalisés ces deux années-là. En effet, la méthodologie employée pour le RGA en 2010 est différente de celle réalisée par la Chambre d'agriculture en 2017. Les données du RGA ne prennent en compte que les grandes et moyennes exploitations. Les moyennes et grandes exploitations sont les exploitations dont la production brute standard (PBS) atteint ou dépasse 25 000 euros. Alors que pour notre étude nous n'avons pas pris en compte ce critère économique. Nous avons comptabilisé un plus grand nombre d'exploitation et notamment celles dont les exploitants sont en double-activité (71 sur le territoire).

## B. L'ESPACE AGRICOLE

### *B.1 – La Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations*

*La SAU d'une exploitation correspond à la somme des parcelles agricoles exploitées par celle-ci. Ces dernières peuvent être localisées sur plusieurs communes, il ne s'agit donc pas de la surface agricole comprise dans la commune du siège d'exploitation. La surface agricole utile moyenne des exploitations d'une commune est déterminée par l'agrégation de la SAU de l'ensemble des exploitations ayant leur siège d'exploitation sur la commune, divisée par le nombre d'exploitation.*

En moyenne, les exploitations agricoles de Mayenne Communauté ont **une Surface Agricole Utile (SAU) de 74 hectares**. La valeur étant similaire à la moyenne départementale qui est de 76 hectares (*Registre Parcellaire Graphique 2014*). D'après notre étude, **la surface moyenne par actif est de 46 hectares**. La surface exploitée pour un agriculteur est légèrement inférieure, de trois hectares, par rapport au département mayennais (49 hectares par actif).



A l'échelle communale, la SAU moyenne des exploitations est caractérisée par **une forme amplitude**, sans pour autant mettre en exergue de secteur géographique. Les plus grandes exploitations se localisent dans les communes de *Moulay, Commer, Le Horps, Le Ribay et Saint-Julien-du-Terroux* avec une SAU moyenne comprise entre 89 et 99 hectares (*communes en verte*). A l'inverse, les plus petites exploitations se situent à *Sacé, Parigné-sur-braye et Hardange* avec une SAU variant de 50 à 59 hectares.

Avec une surface moyenne de 65 hectares par exploitation, la commune de Mayenne démontre qu'il n'existe pas systématiquement une corrélation entre la disponibilité en terre agricole d'une commune (*38 % de la surface communale*) et la SAU des exploitations. Aujourd'hui, ces dernières s'affranchissent de plus en plus des limites communales.

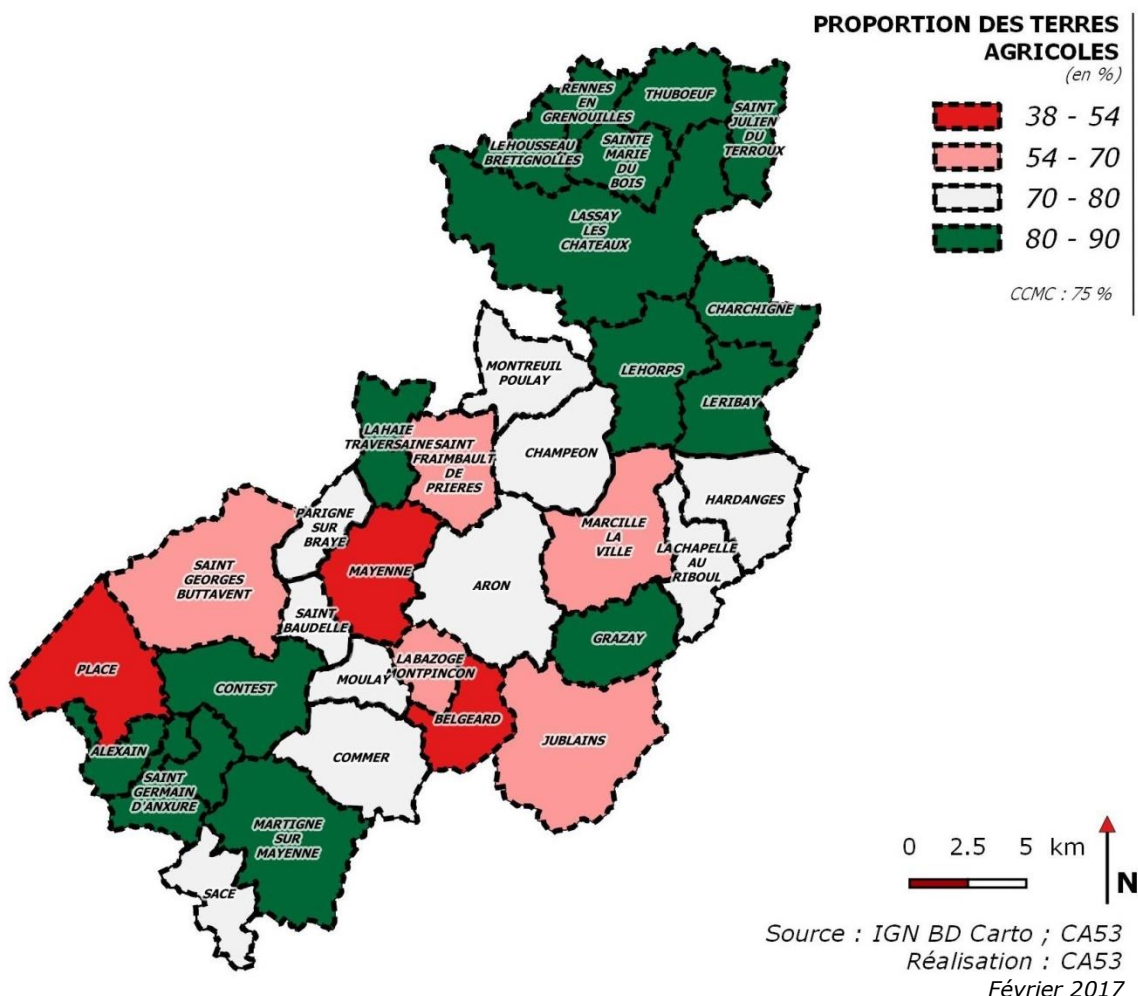
## B.2 – La Surface Agricole Utile communale

La surface agricole communale correspond à l'ensemble des terres agricoles incluses dans l'emprise d'une commune. Par conséquent, un ratio peut-être déterminé par rapport à la surface communale afin de caractériser la place de l'agriculture dans celle-ci.

**75 %** de Mayenne Communauté est occupée **par des terres agricoles** (RPG 2014), soit 46 420 hectares. En Mayenne, les terres agricoles représentent 76 % du département, la valeur étant similaire à Mayenne Communauté.

En excluant, la commune de *Mayenne*, qui possède une surface agricole représentant 38 % de sa surface communale, on observe de fortes variations à l'échelle du territoire : les communes de *Saint-Fraimbault-de-Prières*, *Saint-Georges-Buttavent*, *Placé* et *Belgeard* sont celles où la surface agricole est la plus faible, avec des valeurs comprises entre 52 et 63 %. Ces communes ont une surface boisée relativement importante avec la présence de la forêt de Mayenne sur *Placé* et *Saint-Georges-Buttavent*, ainsi que la forêt de Bourgon pour *Belgeard*. Quant à *Saint-Fraimbault-de-Prières*, une carrière (Glaintain) est située au Sud de la commune.

A l'inverse, la partie Nord de Mayenne Communauté, du *Horps* à *Thuboeuf*, est caractérisée par des communes ayant une surface agricole supérieure à la moyenne communautaire, avec des valeurs comprises entre 81 et 90 %. Cette tendance s'observe au Sud de la Communauté de communes de *Contest* à *Martigné-sur-Mayenne*.

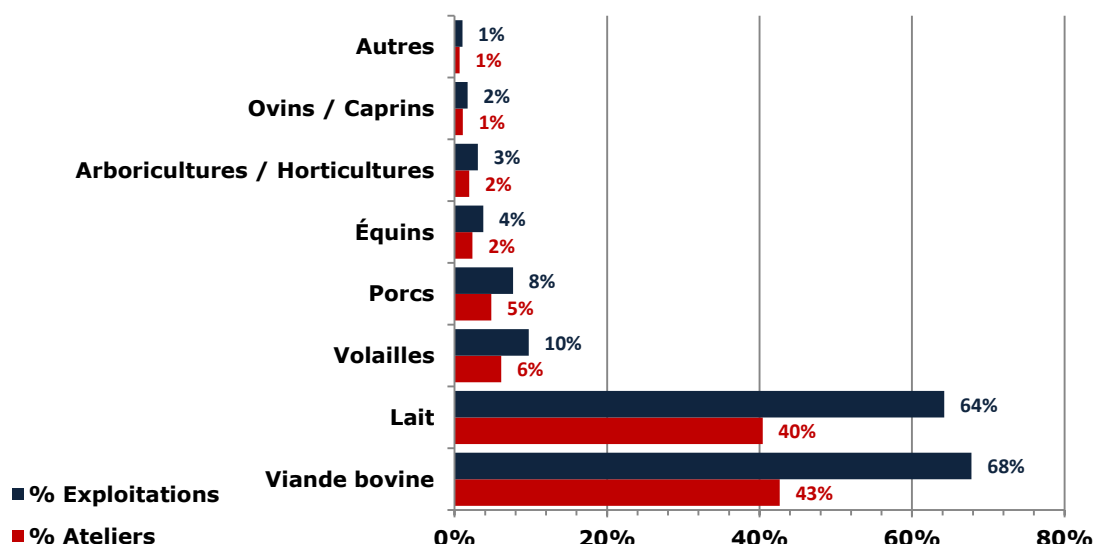


### C. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Lors des enquêtes communales, toutes les productions présentes sur les exploitations ont été relevées. Une exploitation peut posséder plusieurs productions, soit plusieurs ateliers.

Les **cultures de vente sont présentes dans 68 % des exploitations**. Hormis quelques exceptions (17 exploitations spécialisées en grandes cultures sur 587 au totale), il ne s'agit pas d'une production principale. Elles occupent une place minime dans les exploitations à vocation d'élevage. Par conséquent, celles-ci ne seront pas abordées dans la partie suivante.

A l'image de l'agriculture mayennaise, l'agriculture sur Mayenne Communauté se caractérise par l'élevage bovin, en productions de race à viande et race laitière. Les ateliers volailles et porcs représentent aussi une part non négligeable des exploitations de la Communauté de communes (21 %). On trouve aussi des ateliers équins, ovins/caprins, arboricoles et horticoles...



Ateliers et productions ; Mayenne Communauté ; février 2017

Au total, **on comptabilise 933 ateliers** sur les 587 exploitations de Mayenne Communauté, soit en moyenne **1,6 atelier par exploitation** (2,3 ateliers par exploitation en intégrant les cultures de vente) :

- La première production représentée est **la viande bovine** : présente dans **68 % des exploitations** de Mayenne Communauté, soit 398 ateliers (43 % des ateliers du territoire).
- La **production laitière** est le second atelier le plus présent avec **64 % des exploitations**, soit 377 ateliers (40 % des ateliers du territoire).
- **104 ateliers de viande blanche** (*porcs, volailles et lapins*) sont recensés dont 57 en volailles (10 % des exploitations), 45 élevages porcins (8 % des exploitations) et 2 en lapins (moins de 1 % des exploitations).
- Les **ateliers équins** sont également présents dans **4 % des exploitations** (22 ateliers souvent spécialisés).
- On trouve également des exploitations avec un **atelier ovin ou caprin : 2 % des exploitations** pour 10 ateliers.

- On dénombre aussi plusieurs exploitations en **horticultures** (12 ateliers) et **arboriculture** (6 ateliers) soit 3 % des exploitations du territoire.
- D'autres exploitations se sont spécialisées dans des productions particulières telles que **l'apiculture** ou **l'héliciculture** (4 ateliers).

On peut enfin souligner la présence de **27 exploitations engagées en circuits courts** soit à peine 5 % des exploitations.

On dénombre aussi **26 exploitations** certifiées ou en cours de certification '**Agriculture Biologique**' soit un peu plus de 4 %. En terme de SAU, ces 26 exploitations représentent 1249 Ha au total, soit une moyenne de 48 Ha par exploitation biologique.

#### D. L'ORGANISATION SOCIETAIRE DES EXPLOITATIONS (Annexe n°1)

Parmi les 587 exploitations présentes en 2016, **339 sont des exploitations sociétaires** (EARL, GAEC, SCEA...), soit **58 % des structures**. En comparaison, la valeur départementale est de 52 % (RGA 2010), soit une représentativité supérieure de 6 points pour la Communauté de communes.

Cette forte valeur permet de relativiser la baisse du nombre d'exploitations agricoles. En 2000, la part des exploitations en société était seulement de 21% (RGA 2000).

Il demeure de fortes variations à l'échelle de la Communauté de communes :

- **Les exploitations individuelles** (42 % des structures) sont fortement représentées sur *Grazay, Hardanges, Marcillé-la-Ville* et *Sacé* avec plus de 60 % de l'effectif à l'inverse des communes de *Moulay, Placé* et *Rennes-en-Grenouilles* avec un effectif compris entre 14 et 25 %.
- **Les exploitations en EARL** (26 %) sont fortement représentées sur les communes de *Belgeard, Charchigné* et *Contest* avec une proportion supérieure à 40 %.
- **Les exploitations en GAEC** (30 %) sont prédominantes sur *Moulay* et *Placé* avec des valeurs supérieures à 50 %, alors que *Hardanges* n'en compte aucune.

#### E. LES CUMA : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

« Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole regroupent des agriculteurs (4 au minimum) qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation » Fédération départementale CUMA 53

Sur les 189 CUMA recensées en Mayenne, **16 sont implantées sur le territoire de Mayenne Communauté** : *Aiguillon, Aron, Bois, Cap distribution, Champéon, Charchigné, Contest, Fontaine, Horps, Martigné, Menhir, Montreuil, Tarot, Traversaine, Vallée et Vieux moulin* (données FD CUMA 53). Sept de ces CUMA emploient un ou plusieurs salariés saisonniers ou permanents afin d'effectuer les travaux agricoles et/ou la maintenance du matériel.

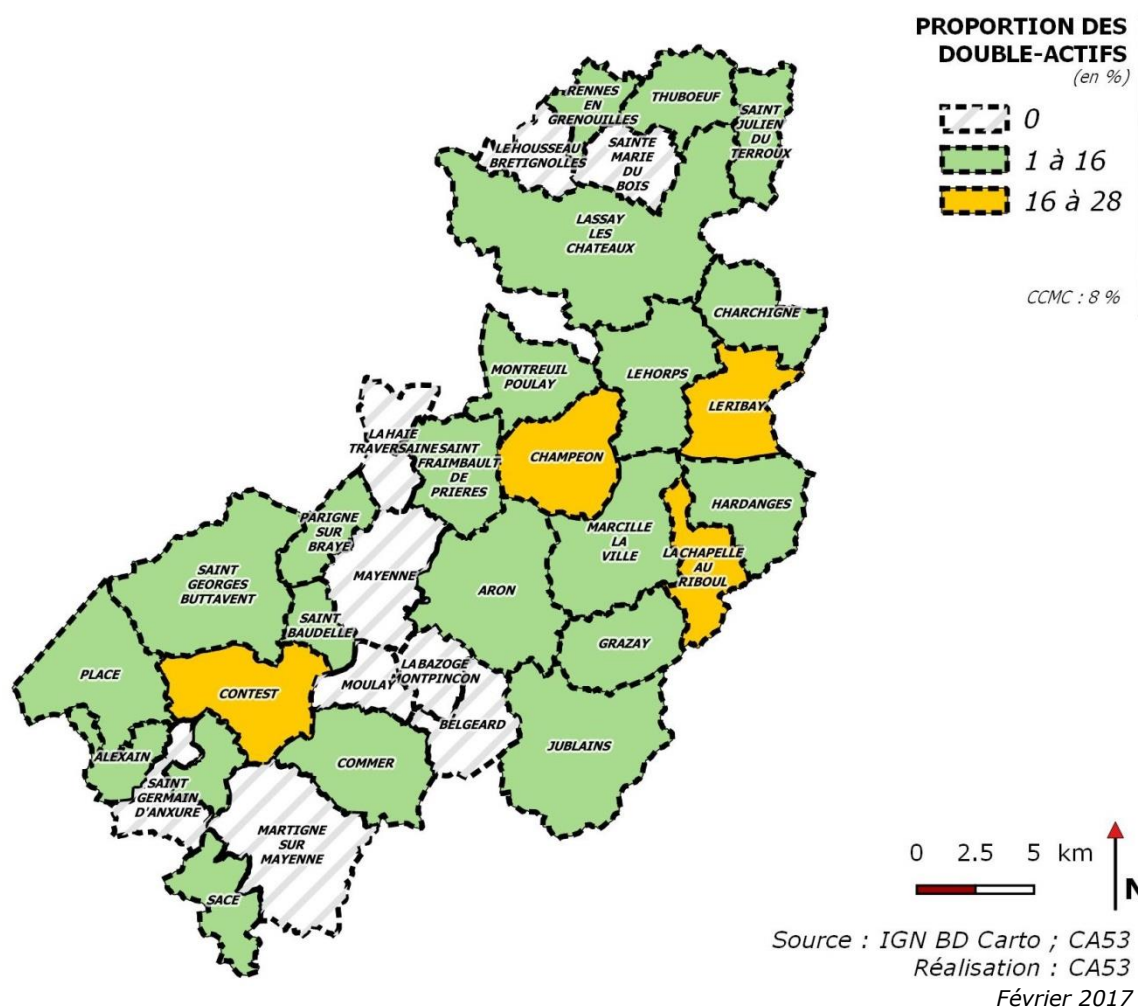
**64 % des exploitations** (355 exploitations) sont adhérentes à une ou plusieurs CUMA en fonction du matériel présent dans les sites coopératifs.



## F. DOUBLE-ACTIVITE : MAINTIEN DE PETITES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de Mayenne Communauté enregistre une part de double-activité agricole plutôt faible comparée à d'autres territoires. **71 exploitants sont concernés par la double-activité, soit 8 % des exploitants** de Mayenne Communauté (à titre de comparaison les doubles-actifs représentent 15 % des exploitants de la Communauté de communes des Coëvrons et 6 % pour le Bocage Mayennais).

Les exploitations avec des doubles-actifs, permettent de pérenniser des petites structures agricoles sur le territoire.



Les communes de *Contest*, *Champéon*, *Le Ribay* et *La Chapelle-au-Riboul* ont une part de chef d'exploitation en double-activité relativement élevée comprise entre 16 et 28 %. A contrario, *Le Housseau-Brétignolles*, *Sainte-Marie-du-Bois*, *La Haie-Traversaine*, *Mayenne*, *Moulay*, *La Bazoge-Montpinçon*, *Belgeard*, *Saint-Germain-d'Anxure* et *Martigné-sur-Mayenne* sont dépourvues d'exploitation agricole avec des double-actifs.

## 2.2.2- LA POPULATION AGRICOLE

### A. UNE BAISSÉ DU NOMBRE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

En corrélation avec la baisse du nombre des exploitations agricoles, **l'effectif des chefs d'exploitations décroît de 11 % entre 2000 et 2010** sur le territoire de Mayenne Communauté, passant ainsi de 1 040 à 922 exploitants. Cette diminution est également **comparable au département de la Mayenne.**

Une majorité des communes de Mayenne Communauté a vu son nombre d'exploitants décroître jusqu'à la disparition de plus de la moitié d'entre eux pour *Hardanges*. En revanche, certaines communes ont réussi à augmenter leur nombre d'exploitants (*Belgeard, Charchigné, La Haie-Traversaine, Le Horps, Montreuil-Poulay, Parigné-sur-Braye, Rennes-en-Grenouilles, Thuboeuf*).

En somme, le nombre d'exploitations agricoles diminue donc plus fortement, pour les raisons évoquées précédemment (Cf. 2.2.1.A), que le nombre d'agriculteurs.

Le nombre total d'exploitants de Mayenne Communauté recensés lors de notre étude en 2016 est de 921. Ce nombre est supérieur au RGA de 2010, ce qui va contre l'évolution actuelle. Cela s'explique par une différence de méthodologie sur le recensement que nous avons employé comme cela a été expliqué précédemment pour le nombre d'exploitations agricoles (Cf. 2.2.1.A).

	Exploitants *		
	2000	2010	Évolution
Alexain	46	31	-33%
Aron	64	54	-16%
La Bazoge-Montpinçon	13	12	-8%
Belgeard	10	14	40%
Champéon	21	17	-19%
La Chapelle-au-Riboul	22	15	-32%
Charchigné	23	28	22%
Commer	49	38	-22%
Contest	51	50	-2%
Grazay	39	27	-31%
La Haie-Traversaine	17	19	12%
Hardanges	21	10	-52%
Le Horps	53	54	2%
Le Housseau-Brétignolles	16	12	-25%
Jublains	40	33	-18%
Lassay-les-Châteaux	111	93	-16%
Marcellé-la-Ville	40	30	-25%
Martigné-sur-Mayenne	59	56	-5%
Mayenne	21	19	-10%
Montreuil-Poulay	24	29	21%
Moulay	12	10	-17%
Parigné-sur-Braye	22	24	9%
Placé	33	29	-12%
Rennes-en-Grenouilles	19	24	26%
Le Ribay	28	23	-18%
Sacé	16	14	-13%
Saint-Baudelle	12	11	-8%
Saint-Fraimbault-de-Prières	18	16	-11%
Saint-Georges-Buttavent	52	48	-8%
Saint-Germain-d'Anxure	24	21	-13%
Saint-Julien-du-Terroux	24	21	-13%
Sainte-Marie-du-Bois	17	16	-6%
Thuboeuf	23	24	4%
<b>CC Mayenne Communauté</b>	<b>1040</b>	<b>922</b>	<b>-11%</b>
<b>Département Mayenne</b>	<b>8934</b>	<b>7953</b>	<b>-11%</b>

#### Évolution du nombre d'exploitants dans Mayenne Communauté

\* Données RGA 2000 – 2010

(Moyennes et Grandes exploitations)

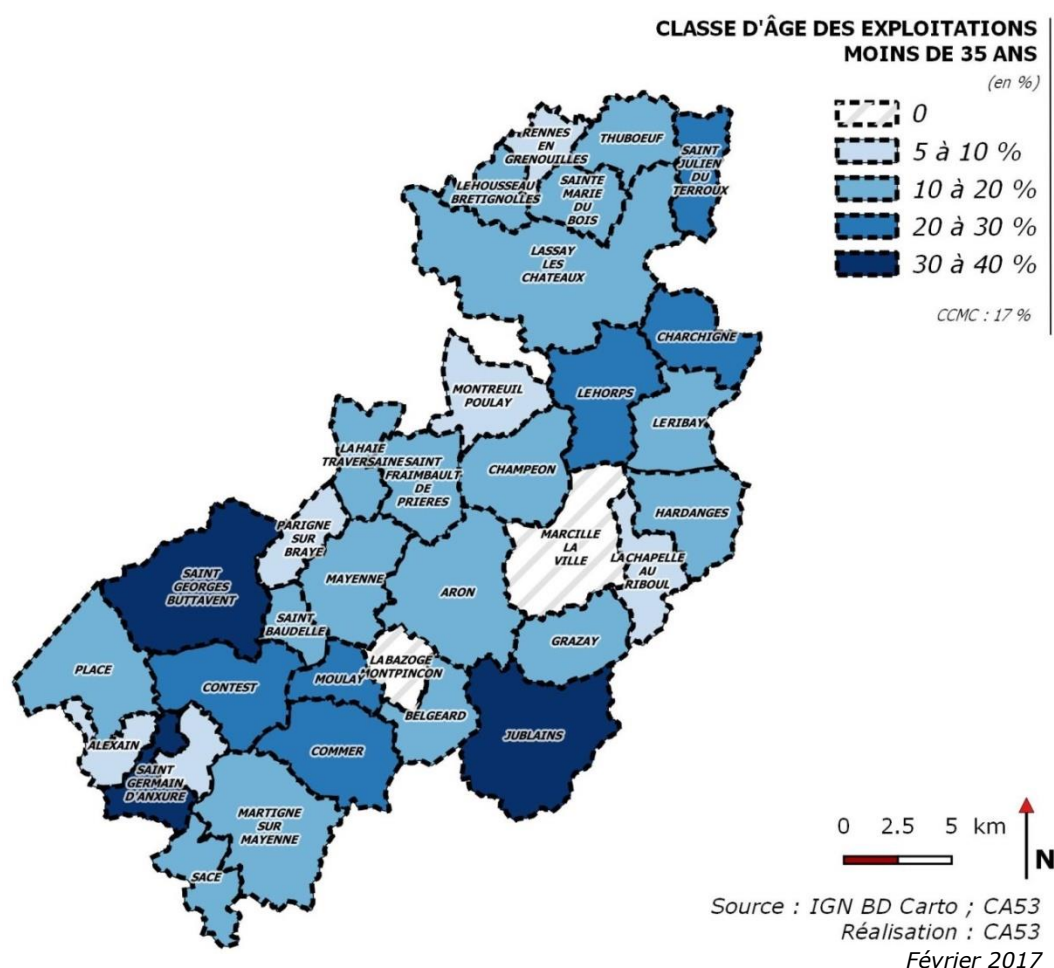
Les données 'Évolutions' en rouge correspondent à des valeurs supérieures à la baisse moyenne de la Communauté de communes

## B. CLASSES D'ÂGE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (ANNEXE N°2)

La **moyenne d'âge des chefs d'exploitation** de Mayenne Communauté est de **46 ans**. D'après notre recensement de 2016, sur les 921 exploitants agricoles du territoire, **210 ont plus de 55 ans**, soit 23 %.

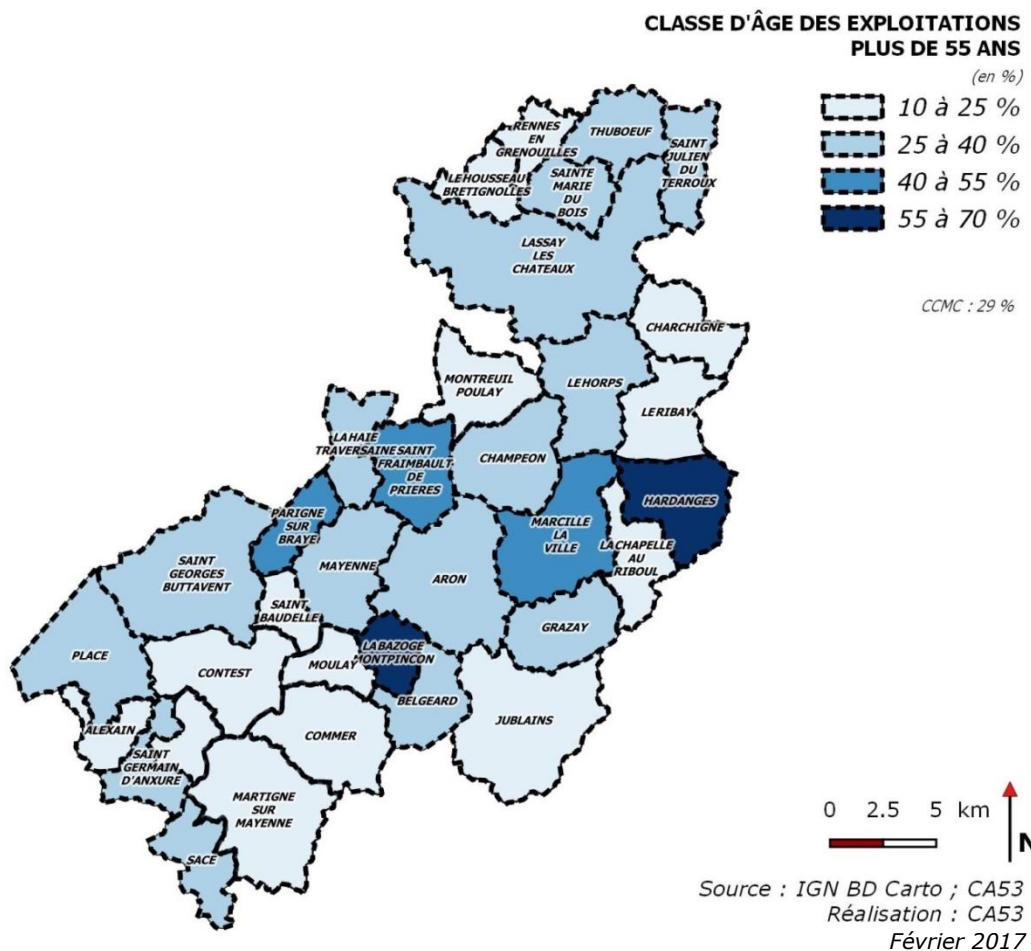
En complément du tableau présent en annexe, les cartes ci-dessous permettent de visualiser, en deux entités, la proportion des exploitations agricoles en fonction de l'âge du plus jeune chef d'exploitation de celles-ci :

- **Les exploitations de la catégorie des « moins de 35 ans »** représentent 17 % des exploitations de Mayenne Communauté, soit 100 exploitations agricoles. A l'échelle communale, de fortes disparités sont observées. Les communes de *La Bazoge-Montpinçon* et *Marcillé-la-Ville* ne recensent aucune exploitation avec un chef d'exploitation de moins de 35 ans ; à l'inverse de *Saint-Georges-Buttavent*, *Jublains*, *Saint-Germain-d'Anxure* et *Saint-Julien-du-Terroux* qui enregistrent une part égale ou supérieure à 30 %.



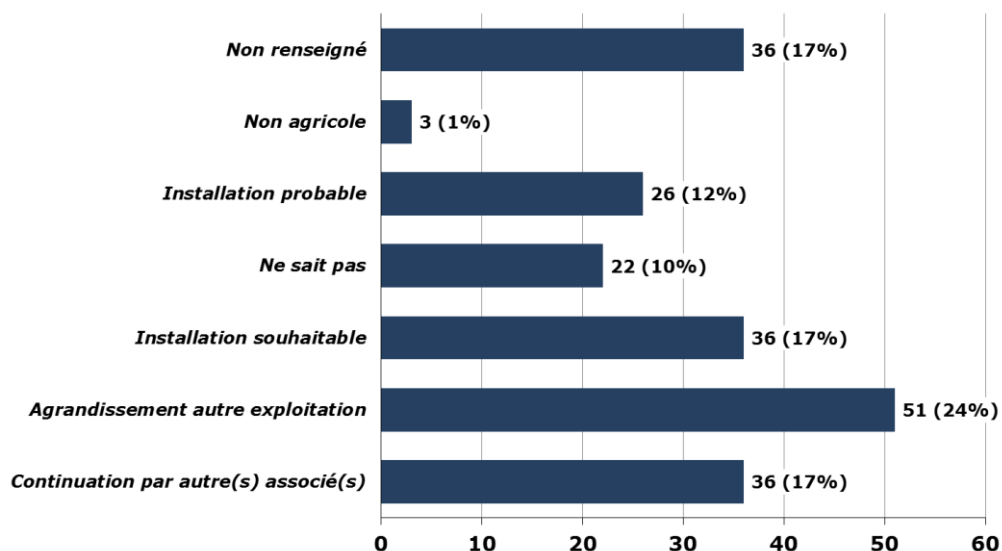
- **Quant aux « plus de 55 ans »**, 29 % des exploitations de Mayenne Communauté composent cette classe d'âge (165 exploitations). Il s'agit de l'ensemble des exploitations dont le plus jeune agriculteur a plus de 55 ans. La grande majorité des communes est concernée par, au minimum, une transmission d'exploitation devant intervenir dans les dix prochaines années. Pour certaines, il s'agit d'un véritable enjeu agricole puisque environ la moitié

des exploitations sont concernées : *Parigné-sur-Braye, Hardanges et la Bazoge-Montpinçon.*



### C. LA TRANSMISSION DES EXPLOITANTS (ANNEXE N°3)

Lors de notre étude, nous avons demandé à chaque groupe de travail communal quels étaient les projets de transmission des exploitants de 55 ans et plus (exploitants ayant au moins 55 ans au moment de nos enquêtes fin 2016). Sur Mayenne Communauté cela représente **210 exploitants**. Les résultats par commune figurent dans l'annexe n°3. Le graphique ci-dessous résume les résultats à l'échelle de l'intercommunalité.



Projets de transmission des exploitations de Mayenne Communauté de 55 ans et plus (effectif et pourcentage) ; CA53 ; février 2017

Sur les 210 exploitants concernés, les groupes de travail communaux se sont prononcés pour 174 personnes. Pour les 36 exploitants restants, nous n'avons pas pu avoir d'avis sur leurs futurs projets.

- Une partie importante des exploitations concernées par un projet de transmission devrait **partir en agrandissement** : 51 exploitations, soit 24 % des exploitants de 55 ans et plus.
- Les exploitations devraient être **continuées par un ou plusieurs associés** plus jeunes pour 36 exploitants de plus de 54 ans (17 %). Cela concerne les exploitations sous formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA...).
- Une **installation est souhaitable** pour la reprise de l'exploitation de 36 agriculteurs (17 %). Dans ces cas-là, le successeur probable n'est pas encore identifié. Cela signifie que l'exploitation est viable économiquement et les outils de travail sont adaptés.
- **L'installation probable** d'un successeur est envisagée pour 26 exploitations de Mayenne Communauté (12 %). Dans ce cas-là, le successeur est déjà connu. Il peut s'agir d'un enfant ou une autre personne de la famille, un voisin ou quelqu'un d'extérieur.
- Pour 22 exploitants de plus de 54 ans (10 %), leur **projet de succession n'est pas encore connu**. Il s'agit en grande partie d'exploitants dont la retraite est encore assez éloignée dans le temps.

Enfin, sur 3 exploitations du territoire, il ne devrait **pas y avoir de continuité agricole**.

#### D. LA DYNAMIQUE D'INSTALLATION

##### *D.1 – Les aides à l'installation*

L'attribution des aides n'est effective qu'avec respect des critères suivants :

- Le candidat à l'installation doit être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans au moment de la présentation de la demande,
- Il doit s'installer pour la première fois comme chef d'exploitation,
- Il doit justifier de la capacité professionnelle agricole (CPA) :
  - *Il doit disposer d'un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel ou brevet professionnel,*
  - *Il doit réaliser un plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet,*
- Il doit présenter un plan d'entreprise (PE) qui représente un prévisionnel sur quatre ans.

Les aides à l'installation comprennent l'attribution de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur). Les agriculteurs demandant les aides à l'installation sont également prioritaires pour l'accès au foncier et pour les aides à l'investissement (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles « PCAE »).

##### *D.2 – Le nombre d'installations aidées (annexe n°4)*

*Les données qui vont être présentées ci-après ne concernent que les installations d'agriculteurs ayant demandé les aides. En effet, ce sont les seules références précises disponibles à ce sujet.*

Sur le territoire de Mayenne Communauté, au cours des 10 dernières années (2006-2015), il y a eu **183 installations aidées**, soit en moyenne 18 par an.

Elles sont au nombre de 1318 sur le département pour la même période. Ainsi le territoire de Mayenne Communauté a accueilli 13,8 % des installations aidées totales (la surface agricole de Mayenne Communauté représente 12 % de la surface agricole du département et également 12 % des exploitations du département en 2010).

La dynamique à l'installation a légèrement diminué sur ces cinq dernières années. Sur le territoire de Mayenne Communauté, entre 2006 et 2010, on recense 106 installations aidées. En comparaison entre 2011 et 2015, on en recense 77 soit une baisse de 27 % qui correspond sensiblement à la baisse constatée sur le département à la même période (30 %).

Sur les 183 installations aidées qui se sont concrétisées sur le territoire de Mayenne Communauté de 2006 à 2015, 77 % se sont réalisées sous forme sociétaire (75 % à l'échelle départementale).

D'une commune à une autre, on constate que le nombre d'installations aidées varie considérablement. Plusieurs explications peuvent être apportées :

- Les agriculteurs en activité ne sont pas en âge de cesser leur activité (retraite) engendrant une incapacité à libérer une exploitation pour une installation sur la commune souhaitée,
- Les exploitations qui cessent leur activité ne sont pas viables économiquement pour un projet d'installation, elles sont donc reprises par des exploitations voisines pour de l'agrandissement,
- Certaines exploitations se situent dans les secteurs qui pourraient être urbanisés. L'incertitude de préserver le foncier pour l'activité agricole décourage les porteurs de projet à s'installer. Dans ces secteurs se posent également la question d'épandage des effluents d'élevage, d'autorisation de constructions agricoles, de déplacements agricoles...
- Certains propriétaires ne souhaitent pas établir de baux à long terme avec de nouveaux agriculteurs au cas où les terres deviendraient constructibles.

### *D.3 – Les productions principales dans les projets d'installation*

A l'instar de ce qui se passe sur le département de la Mayenne, la production principale des projets d'installations réalisés sur Mayenne Communauté, entre 2006 et 2015, est la production laitière à **86 % contre 77 % à l'échelle du département sur la même période**. La production bovine de vaches allaitantes atteint les 4 % du total des installations aidées du territoire entre ces deux périodes et 2 % sont concernées par la production de volailles ou de porcs.

De même il est intéressant de noter que :

- 9 projets d'installation comprennent une activité de transformation ou de vente directe, soit 5 % (\*) des installations aidées.
- 10 installations ont été certifiées 'Agriculture biologique', soit 5 % (\*) des installations aidées.

(\*) Ces données sont à relativiser car certaines exploitations en agriculture biologique sont également associées à la transformation et/ou vente directe.

## 2.3- CONCLUSION

### 2.3.1 – ENJEUX AGRICOLES

Au travers de ce diagnostic, trois enjeux peuvent être déterminés :

- Le territoire ayant une forte densité en exploitation agricole (*587 structures*) et une SAU moyenne des exploitations plus faible (*74 hectares*) que la moyenne départementale (*76 hectares*) ainsi que des effectifs d'animaux importants, il est donc crucial de **préserver des terres agricoles épandables afin de pouvoir épandre l'ensemble des déjections animales pour préserver le potentiel d'élevage du territoire.**
- Presque **un tiers des exploitations** ont leur plus jeune chef d'exploitation âgé de 55 ans et plus (*165 exploitations*). Au cours de la prochaine décennie, **des mouvements fonciers et des sites agricoles sont donc à envisager** (installation et/ou agrandissement). Considérant qu'en Mayenne, une exploitation cédante sur deux est reprise en installation et la seconde en agrandissement d'autres exploitations existantes, une **augmentation de la dispersion parcellaire est envisageable.**
- La restructuration des exploitations et la baisse continue du nombre d'exploitants aura un réel **impact économique, sociale et paysager** sur le territoire qu'il faut anticiper dès à présent.

## 2.3.2 – FICHE RECAPITULATIVE

### FICHE-PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

CCMC



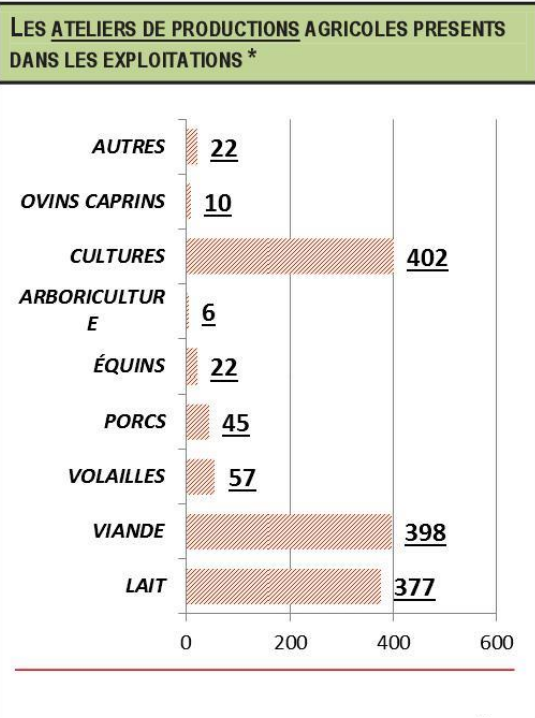
	EXPLOITATION AGRICOLE			EXPLOITANT AGRICOLE		
	2000	2010	ÉVOLUTION	2000	2010	ÉVOLUTION
COMMUNE	800	606	-25 %	1040	922	-11 %
CCMC	800	606	-25 %	1040	922	-11 %
MAYENNE (53)	6 813	5 190	-24 %	8 934	7 953	-11 %

Données RGA 2010

EN 2016, **587** EXPLOITATIONS AGRICOLES & **921** EXPLOITANTS AGRICOLES

STATUTS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES *							
INDIVIDUELLE		EARL		GAEC		AUTRES	
248	42 %	155	26 %	175	30 %	9	2 %
CCMC	42 %	CCMC	26 %	CCMC	30 %	CCMC	2 %

ÂGE MOYEN DES EXPLOITANTS AGRICOLES *	
COMMUNE	46 ans
CCMC	46 ans



EXPLOITANT EN DOUBLE-ACTIVITE *	
COMMUNE	71
CCMC	71

INSTALLATION AIDÉES * (2005 - 2016)	
COMMUNE	183
CCMC	183

TRANSMISSION *	
L'âge du plus jeune chef d'exploitation est supérieur ou égal à 55 ans pour <b>165</b> des <b>587</b> exploitations	

	SURFACE MOYENNE DES EXPLOITATIONS **		SURFACE AGRICOLE COMMUNALE **	
	HECTARE		HECTARE	POURCENTAGE
COMMUNE	74		46 421	75 %
CCMC	74		46 421	75 %
MAYENNE (53)	76		390 000	76 %

\*\* Données CA53 2016 - \*\* RPG 2014



## 3. ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DES BOURGS DE MAYENNE COMMUNAUTE

### 3.1-MÉTHODOLOGIE

Les informations concernant les parcelles proches des parties urbanisées ont été collectées en groupe de travail en mairie, puis complétées par des entretiens téléphoniques auprès des exploitants concernés et pour lesquels les données étaient manquantes.

Une approche agronomique du point de vue du potentiel et des aptitudes des terres ne nous semble pas particulièrement pertinente à l'échelle communale et parcellaire. En effet, globalement, les terres à potentiel agronomique les plus faibles sont souvent des zones humides, à protéger pour des raisons environnementales. Les autres types de terres peuvent présenter des aptitudes différentes, mais à moyen termes, ce sont les facteurs technico-économiques qui détermineront l'importance des terres du point de vue du fonctionnement de l'agriculture. En effet, il y a de nombreuses exploitations cultivant des terres autour des bourgs et villes. Les caractéristiques agricoles (autre qu'agronomique) déterminent le plus souvent l'importance relative de ces terres.

Afin de déterminer la sensibilité agricole des lieux, les critères suivants ont ainsi été considérés :

- **Proximité des bâtiments et installations agricoles par rapport aux parties urbanisées :** *Des périmètres sanitaires ont été appliqués sur les cartes autour des bâtiments et installations d'élevage générant des distances de recul. Pour des raisons de simplification et de cohérence, ces périmètres ne tiennent pas compte du type de logement des animaux, alors qu'en réalité les distances réglementaires varient entre autres en fonction du type le logement (logettes, litière accumulée...). Nous prenons en compte le régime sanitaire de l'élevage (Régime sanitaire départemental ou installation classée pour la protection de l'environnement).*
- **Autonomie alimentaire des animaux :** *des parcelles utilisées en pâturage de vaches à proximité des installations et bâtiments d'élevage sont primordiaux dans l'équilibre fourrager et alimentaire d'un système de production bovine (lait ou viande). On tentera donc de préserver au maximum les terres proches du noyau d'exploitation (stabulation, salle de traite...). Le chargement bovin à l'hectare peut également être pris en compte (nombre de bovins divisé par le nombre d'hectares) afin d'estimer la marge de manœuvre pour la conduite du troupeau.*
- **Autonomie d'épandage des effluents :**
  - *le seuil maximal autorisé de production d'azote par les effluents d'élevage est de 170 kg d'unité d'azote par hectare. Il est calculé en prenant la production totale d'azote par les déjections animales, divisée par la surface agricole utile. Les exploitations atteignant 140 kg/ha d'azote sont déjà considérées comme ayant très peu de marge de manœuvre, car dans la réalité, la totalité de la SAU n'est pas épandable. Un recul par rapport aux cours d'eau et aux locaux*

habituellement occupés par des tiers (habitations, bureaux, ...) est en effet exigé.

- Pour les viandes blanches (porc, volailles), la production de phosphore est également à prendre en compte de façon particulière car elle est souvent limitante. Ces élevages ont besoin de davantage de surfaces pour leur équilibre d'épandage.
- **Âge des exploitants** : un jeune agriculteur (moins de 39 ans environ) a besoin de garder ses terres, en tant qu'outil de production, car il doit faire face à des annuités d'emprunt importantes. Pour un exploitant âgé de plus de 55 ans, nous prenons en compte les perspectives de transmission et de cessation d'activité : si une installation est prévue, on regardera l'ensemble du système de production, s'il est en revanche prévu un agrandissement d'autres exploitations (pas de reprise du noyau d'exploitation pour l'installation d'un jeune), les enjeux agricoles seront moindres.
- **Surfaces par actif** : toute chose étant égale par ailleurs, on comparera la surface par actif de l'exploitation avec la moyenne du territoire (46 ha/actif). Si la surface par actif d'une exploitation est faible, il sera d'autant plus important de préserver ces parcelles afin de préserver la viabilité de l'entreprise.
- **Distance par rapport au siège** : les terres les plus éloignées des sièges d'exploitation sont en général moins importantes car leur accès est rendu plus compliqué par l'éloignement.
- **Taille des îlots et morcellement ou regroupement des parcellaires** : la configuration des îlots et des parcellaires peut renseigner sur l'importance d'une parcelle dans le système de production. Une petite parcelle isolée par exemple aura moins d'importance qu'un vaste îlot bien regroupé, plus facile à exploiter.
- **Accès aux autres parcelles** : la configuration parcellaire des îlots peut nécessiter la préservation de telle ou telle parcelle afin de permettre l'accès des engins agricoles aux autres parcelles.
- **Mode de faire-valoir** : si une parcelle est en location précaire lorsque l'agriculteur l'a récupérée pour l'exploiter, elle aura moins d'enjeu, car l'exploitant avait connaissance du caractère précaire et n'a pas basé la viabilité de son système de production sur celle-ci. Si la parcelle est en location avec un bail rural, les enjeux seront plus importants.
- **Activation des Droits à Produire Bruts** : certaines parcelles sont indispensables à l'activation des primes PAC, l'exploitation n'a pas d'autres parcelles afin d'activer ces droits en cas de pertes de surface.

### **3.2- RÉSULTATS PAR COMMUNE**

La partie suivante présente les résultats de l'étude menée sur la sensibilité des parcelles agricoles face à l'urbanisation. En complément des cartes, situées dans le document annexe du rapport, une note explicative expose les arguments et le raisonnement qui ont constitué la réflexion.

### 3.2.1- ALEXAIN

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** : le GAEC des Peschelleries, l'EARL de la Juguerie, le GAEC de la Louvelière, l'exploitation individuelle de M. Dufeu Christian et l'EARL Chevrinais. Cette dernière exploitation possède également son siège avec les bâtiments d'élevage en périphérie d'Alexain.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *A l'Ouest du bourg :*

- **Îlots n°1** ; exploités par l'EARL Chevrinais (2 exploitants) d'Alexain, cette exploitation est en production laitière sur 58 Ha. La SAU par exploitant est relativement faible par rapport à la moyenne départementale. De plus, les effectifs bovins (71 vaches laitières) sont assez importants pour une telle surface et engendre une forte pression azotée pour l'épandage des effluents. Enfin, ces îlots sont situés à proximité des bâtiments d'élevage et servent pour partie au pâturage des bovins. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°2** ; exploité par le GAEC des Peschelleries (3 exploitants) de La Bigottière. Cette exploitation est en production laitière et taurillons sur 116 Ha. La charge azotée de l'exploitation est assez importante (supérieure à 140 UN/Ha). L'îlot est donc classé en **sensibilité forte**.

#### *Au Sud du bourg :*

- **Îlots n°3 et 4** ; exploités par l'EARL de la Juguerie (2 exploitants dont un Jeune Agriculteur installé en 2013) de Contest. L'exploitation est en production laitière sur 110 Ha. Les effectifs bovins (112 vaches laitières) sont assez importants pour une telle surface et engendre une forte pression azotée pour l'épandage des effluents (supérieure à 140 UN/Ha). Ces îlots sont classés en **sensibilité forte**. A noter que les parcelles situées sur les îlots n°3 ont été achetées par la commune et sont des beaux précaires.

#### *A l'Est du bourg :*

- **Îlots n°5** ; exploités par le GAEC de la Louvelière (2 exploitants dont une Jeune Agricultrice installée en 2015) de Placé. Cette exploitation est en production bovine et en viande bovine sur 80 Ha. Les effectifs bovins (70 vaches laitières, 60 taurillons) sont assez importants pour une telle surface et engendre une forte pression azotée pour l'épandage des effluents (supérieure à 140 UN/Ha). Ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°6** ; propriété de M. Leroux, ancien agriculteur de Louverné. Cette parcelle est utilisée pour le pâturage de quelques bovins. Elle est classée en parcelle de loisirs.

### 3.2.2- ARON

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **plusieurs exploitations**, les plus représentées étant le GAEC Forêt, l'EARL

Fauque-Bougle, le GAEC du Cormier, le GAEC du Breil-Bignon, Barbe Patrick, Souvigné Vincent. On recense trois sites agricoles à proximité du bourg : le siège social de l'exploitation de l'EARL Fauque-Bougle à l'Est du bourg ; un site secondaire du GAEC Forêt au sud et un bâtiment de stockage du GAEC du Cormier au Nord-Est.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Sud-Ouest et à l'Ouest du bourg :*

- **Îlots n°1 et 2** ; exploité par le GAEC Forêt (trois exploitants, 175 hectares) en productions laitière, porcine, avicole et cultures de ventes. Deux arguments ont contribué au classement de cet îlot en **sensibilité forte** : *Premièrement*, une stabulation abritant les vaches laitières dans la partie Est de l'îlot. La proximité des pâtures permettent la mise au pré et donc l'alimentation des animaux (uniquement l'îlot n°1). *Deuxièmement*, l'exploitation à deux ateliers de productions en viande blanche (volailles et porcs). Ces productions nécessitent une importante ressource foncière pour épandre l'ensemble des déjections animales.
- **Îlot n°3** ; est une mise à disposition pour le GAEC Chemineau (deux exploitants), exploitation de la commune en production laitière et viande bovine pour une SAU de 121 hectares. Le GAEC a accepté l'exploitation de cette parcelle en connaissant le caractère précaire de cette dernière.
- **Îlot n°12** ; exploité par Souvigné Vincent en rotation cultures/herbes (fauche).

*A l'Est du bourg :*

- **Îlot n°4** ; exploité par l'EARL Fauque-Bougle en productions laitières, viande bovine et cultures de ventes. Les pâtures qui composent cet îlot sont nécessaire pour la mise en au pré des animaux. Elles composent le cœur de l'exploitation puisque la stabulation est contiguë. L'agricultrice ayant 57 ans, l'exploitation peut permettre une installation d'où l'importance de préserver cet îlot. **Sensibilité forte.** **L'îlot n°6** est en cultures.
- **Îlots n°8 et 9** ; exploité par le GAEC du Cormier (deux exploitants). Avec un cheptel de plus de 80 vaches laitières et une SAU de 78 hectares, l'exploitation a presque atteint le seuil autorisé d'azote à l'hectare pour l'épandage. La perte de surface foncière engendrerait une augmentation de la pression azotée de l'exploitation, conduisant celle-ci à réduire son cheptel ou à exporter le surplus de ses effluents. **Sensibilité forte.**
- **Îlot n°10** ; terre arable exploité par Barbe Patrick, double-actif dont l'agriculture est son activité principale (SAU de 50 hectares).
- **Îlot n°11** ; est une parcelle de subsistance d'un agriculteur à la retraite.
- **Îlot n°13** ; est mis à disposition par la commune au GAEC de la Mitière (deux exploitants, 121 hectares, productions : lait et viande).

*Au Nord du bourg :*

- **Îlots n°5 et 7** ; terres arables exploitées par le GAEC du Breil-Bignon qui est composé de trois exploitants avec une SAU de 120 hectares.
- **Îlot n°14** ; parcelle à vocation de loisirs.

### **3.2.3- LA BAZOGE-MONTPINÇON**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée par des terres agricoles de 8 exploitations.

Le diagnostic agricole a recensé 2 sites agricoles à proximité des zones urbanisées :

- Le siège d'exploitation du GAEC des Basses Chapelles, situé à environ 210 m de la l'habitation la plus proche.
- Et son site secondaire, bâtiment de volailles situé à 190 m de l'habitation la plus proche.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

- **Îlots 1** : parcelle exploitée par le GAEC Forêt de Aron (3 actifs, 30-31-32 ans, 175 ha, 84 vaches laitières, élevage de porcs). Du fait de l'élevage de porc nécessitant de vastes surfaces d'épandage, la parcelle est classée en **sensibilité forte**.
- **Îlot 2** : parcelles exploitées par Olivier Legay (1 actif, 42 ans, 49 vaches laitières, 59 ha, 21 bovins viande).
- **Îlot 3** : parcelle exploitée par l'EARL de la Tesserie (2 actifs, 56-58 ans, 53 vaches laitières, 89 ha)
- **Îlots 4** : parcelle exploitée par l'EARL du Ronceray de Aron (1 actif, 67 ans, 30 ha vaches allaitantes).
- **Îlots 5** : parcelles exploitées par le GAEC la Moussardière de Aron (3 ,actifs, 30-54-57 ans, 95 vaches laitières, 94 ha, élevage porcin). Une installation est probable après le départ à la retraite de l'associé le plus âgé. Etant donné la présence de porcs qui nécessite de vastes surfaces d'épandage, ces parcelles sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlots 6** : parcelles exploitées par le Gaec des basses Chapelles (2 actifs, 46-51 ans, 68 vaches laitières, 82 ha, dindes reproductrices). Etant donné la présence de l'élevage de volailles qui exige de vastes surfaces d'épandage et la proximité avec le siège d'exploitation, les parcelles sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlots 7** : parcelle exploitée par l'EARL des Collines de Jublains (1 actif, 48 ans, 43 vaches laitières, 124 ha). Etant donné la proximité immédiate avec le siège du GAEC des Basses Chapelles, la parcelle est classée en **sensibilité moyenne**, car la proximité entre des habitations et des bâtiments d'élevage peut être source de troubles de voisinage.
- **Îlots 8** : parcelles exploitées par Mme Carré Catherine de Saint Fraimbault de Prières (1 actif, 56 ans, 112 vaches allaitantes, 27 vaches laitières, élevage de volailles). A la cessation de l'exploitante, une installation est probable. Etant donné que la parcelle est tout proche du bâtiment d'élevage de volailles du Gaec des Basses Chapelle, qui n'est situé qu'à 190 m de la maison la plus proche, elle est classée en **sensibilité forte**. En effet, rapprocher des habitations d'un bâtiment d'élevage est susceptible de générer des troubles de voisinage dommageables à la fois aux habitants et aux exploitants agricoles.

*Parcelles non agricoles :*

- **Îlot a** : friches
- **Îlot b** : jardins, agriculture de loisirs

### 3.2.4- BELGEARD

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations, les plus représentées étant le GAEC Drouard, le GAEC Leblanc, l'EARL la Foucaudière, Carré Catherine, le GAEC de Pierrelée, le GAEC Gallienne, l'EARL Laumonier et l'EARL Mézière. Le diagnostic agricole a recensé deux sièges d'exploitation à proximité des zones urbanisées (EARL Foucaudière et EARL Mézière) ainsi qu'un site secondaire (GAEC Gallienne) avec des bâtiments d'élevage et de stockage.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *Partie Nord du bourg :*

- **Îlots 1 et 4** : exploités par le GAEC Drouard siégeant à Jublains. Il s'agit de prairies ou pâturent les bovins viande. La surface n'est pas suffisante pour nourrir l'ensemble du cheptel (315 bovins) sur l'année. Achat de denrées extérieures. **Sensibilité moyenne**
- **Îlots 2 et 3** : exploités par l'EARL la Foucaudière dont le siège social se situe à proximité du bourg (2 associés, 63 hectares). Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, l'îlot 2 étant contigu aux bâtiments est classé en **sensibilité forte**. L'îlot 3 très proche également est classé en **sensibilité moyenne**. La préservation de ces îlots est nécessaire dans le cadre d'une installation future.
- **Îlot 5** : exploité par le GAEC Leblanc (2 associés, 92 ha). Le cheptel laitier de cette exploitation est en hausse (75 vaches laitières) sans augmentation de la surface agricole. La capacité d'épandage des effluents devient très limitée (162 unités d'azote/ha). Par ailleurs l'exploitation a déjà connu une perte de terres liée à l'urbanisation. Pour l'ensemble de ces raisons, l'îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot 6** : exploité par l'EARL la Foucaudière cet îlot est en prairie naturelle.

#### *Partie Sud du bourg :*

- **Îlot 7** : exploité par Carré Catherine siégeant à Saint Fraimbault de prières.
- **Îlot 8** : exploité par le GAEC de Pierrelée (2 associés, 187 ha). Cette exploitation bovine intègre dans son cahier d'épandage l'import d'effluents d'élevage de volailles. Elle est donc aujourd'hui limitée en capacité d'épandage. Pour cette raison elle est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlots 9, 12, 15 et 16** : exploités par le GAEC Gallienne (2 associés, 131 hectares) dont le siège se situe à Mayenne, mais le site principal d'exploitation est à Belgeard.
- **Îlot 14** : exploité par le GAEC Gallienne, cet îlot est contigu au site secondaire de l'exploitation (bâtiment d'élevage et de stockage). Pour des raisons de déplacements d'animaux, cet îlot est classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots 10 et 13** : exploités par l'EARL Laumonier siégeant à environ 3,5 km du bourg, ces parcelles sont en prairies naturelles.
- **Îlot 11** : exploité par l'EARL Mézière siégeant à 250 mètres du bourg.

### 3.2.5- CHAMPEON

L'enveloppe urbaine de la commune est composée de terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** : Esnault Jean-Bernard, le GAEC le Moulin des Vaux. Le diagnostic n'a recensé aucun site agricole à proximité du bourg. Seul le siège social de Jean-Bernard Esnault est situé au Nord de la commune, mais ne comporte aucun bâtiment agricole.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *Au Nord du bourg :*

- **Îlots n°1 et 2** ; exploités par un agriculteur en double-activité, M. Esnault Jean-Bernard (54 ans, 8 hectares, production : viande bovine), qui possède une production de viande bovine. La parcelle contiguë à son habitation permet d'y effectuer la surveillance des animaux : **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°2** ; est une parcelle de subsistance d'un agriculteur à la retraite.
- **Îlot n°3** ; exploité par Mme Beunard Hélène (une exploitante, 60 hectares, productions : lait et viande bovine), de la commune du Horps, en cultures.
- **Parcelle n°10** ; propriété communale

#### *A l'ouest du bourg :*

- **Îlot n°4** ; exploité par M. Portier Alfred (91 hectares, production : viande bovine), agriculteur de Montreuil-Poulay âgé de 62 ans. La partie Est est propriété communale et sous bail précaire.
- **Îlot n°5** ; exploité par le GAEC la Gracière de Saint-Fraimbault-de-Prières (deux exploitants, 95 hectares, productions : lait et viande bovine). La partie Nord de la parcelle est en pâtures, et le reste est labouré.

#### *A l'Est du bourg :*

- **Îlot n°7** ; est un verger exploité par M. Esnault Jean-Bernard. Cette production ayant une forte valeur ajoutée à l'hectare, l'îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°8** ; occupé par des pâtures et exploité par le GAEC le Moulin des Vaux (deux exploitants, 100 hectares, productions : lait et viande bovine). Malgré une certaine distance par rapport au siège de l'exploitation, lieu-dit « Moulin des Vaux », le GAEC possède ; une dizaine de vaches allaitantes qui ne nécessitent pas une surveillance continue du cheptel, mais qui requièrent néanmoins une mise au pré : **sensibilité moyenne**.

#### *Au Sud du bourg :*

- **Parcelle n°9** ; propriété communale
- **Îlot n°6** ; est mis à disposition par la commune au GAEC le Moulin des Vaux. Celui-ci a eu connaissance du caractère précaire de la parcelle en acceptant son exploitation.

### 3.2.6- LA CHAPELLE-AU-RIBOUL

Le bourg de la Chapelle au Riboul est entouré par des terres déclarées à la PAC exploitées par **6 exploitations**, (Moussay Françoise, Millet Agnès, l'EARL de la Croix de fer, Bouhours Alain, le GAEC de la Meltière d'Aron et l'EARL Loupy de

Champgénèteux). Quelques bâtiments d'exploitations ont également pu être recensés.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*À l'Ouest du bourg :*

- **Îlot n°1 et 2** ; exploités en pâtures par Françoise Moussay (59 ans, production de viande bovine et culture sur 45 hectares) où sont ses animaux.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°3** ; parcelle d'Agnès Millet (66 ans, quelques bovins viandes sur 21 hectares) en pâtures avec apparition de friches dû à une sous exploitation.
- **Îlot n°4** ; parcelle du GAEC de la Miltière de Aron (deux exploitants, 38 et 60 ans, productions : lait viande bovine et culture sur 121 hectares), sa **sensibilité est forte** étant donné la forte présence de bovins sur l'exploitation.
- **Îlot n°9** ; exploité par l'EARL de la Meltière (deux exploitants, 87 hectares, production laitière). La commune souhaiterait acheter cette parcelle, ce qui aura certainement pour conséquence une précarisation de l'îlot pour l'EARL.

*À l'Est du bourg :*

- **Îlot n°5** ; il s'agit à proximité du bourg d'une parcelle mise en culture de l'EARL de la Croix de fer (un exploitant, 35 ans, production de lait, bœufs et culture sur 45 hectares), cette parcelle est rattaché au noyau de l'exploitation et est une des seules en culture de l'exploitation, de plus l'exploitation à moins de dix ans, sa **sensibilité est forte**.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlot n°6** : parcelle de culture exploitée par l'EARL Loupy de Champgénèteux (deux exploitants, 45 et 47 ans, production de lait et culture sur 95 hectares), elle est éloignée du reste des parcelles de l'exploitation.
- **Îlots n°7 et 8** : sont utilisés par Alain Bouhours (46 ans, présence de taurillons et de volailles, cultures sur 71 hectares de SAU), de par la présence d'ateliers volailles et taurillons et les effluents que cela engendre, ces parcelles sont de **sensibilité forte**. Il exporte actuellement une partie de ses effluents vers d'autres exploitations.

A proximité directe du bourg, on retrouve également trois parcelles (**n°10, 11 et 12**) louées avec des baux précaires ou simplement mises à disposition d'agriculteurs. Quant aux parcelles **n°13 et 14** elles sont utilisées pour des activités de loisirs.

### **3.2.7- CHARCHIGNE**

L'enveloppe urbaine de la commune est composé de terres agricoles exploitées par **sept exploitations** : l'EARL des Linières, le GAEC Samuel Sochon, le GAEC du Chemin des Chapelles, l'EARL Gérard, la SCEA de la Petite Vallée, Rioult Leriche Stéphane et l'EARL de la Blanchardière. Le diagnostic a recensé un site agricole à proximité du bourg : le siège social de l'EARL des Linières, au Nord de Charchigné.



Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Nord du bourg :*

- **Îlots n°1 et 2** ; constituent le noyau de l'exploitation de l'EARL des Linières (deux exploitants, 109 hectares, productions : lait et viande bovine). Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux, de réduction des déplacements et ainsi permettre le développement de l'exploitation par la construction de nouveau bâtiment agricole ; ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°3** ; est une parcelle de subsistance exploité par Claude Voisin, agriculteur à la retraite.
- **Îlot n°14** ; est contigu aux bâtiments d'exploitation de la SCEA de la Petite Vallée (deux exploitants, 104 hectares, productions : lait, viande bovine). La situation étant similaire que l'îlot n°1, celui-ci est classé en **sensibilité forte**.

*A l'Est du bourg :*

- **Îlot n°4** ; exploité par le GAEC Samuel Sochon (deux exploitants, 102 hectares, productions : lait et viande bovine) en rotation prairie-cultures. Une exploitante est installée depuis 2004 et est âgée de 35 ans. En tant que jeune agricultrice, l'exploitation doit faire face à des annuités d'emprunt importantes, la perte de surface agricole pourrait être préjudiciable pour le fonctionnement de l'exploitation. **Sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°5** ; exploité par le GAEC du Chemin des Chapelles (trois exploitants, 147 hectares, productions : lait et viande bovine). Pour la même raison évoquée pour le n°4, cet îlot est classé en sensibilité moyenne. Actuellement constitué de trois exploitants, un membre arrive à l'âge de la retraite. Sa succession a déjà été réalisée avec l'installation d'un jeune agriculteur de 26 ans. De plus, la parcelle est occupée par des pâtures et avec un cheptel de 70 vaches laitières et 35 vaches allaitantes, cette ressource est nécessaire pour l'alimentation des animaux. **Sensibilité moyenne**.
- **Îlots n°6 et 7** ; sont exploités par l'EARL Gerault (deux exploitants, 96 hectares, production laitière). Ils sont majoritairement constitués de pâtures (la partie Est du n°7 est en cultures).

*Au Sud et Sud-Ouest du bourg :*

- Le secteur agricole, qui regroupe les **îlots n°7 à 13**, est occupé par des terres labourables exploitées en cultures. **l'îlot n°10** est classé en **sensibilité moyenne** en raison de l'installation récente d'un associé (cf. n°4).

### **3.2.8- COMMER**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations étant le GAEC de la Cour, le GAEC Illand-Laumonier, le GAEC de la Gandonnière, Menage Edgard, le GAEC de la Durantière, l'EARL de la Jarrière, le GAEC Bibron, le GAEC du Chene Fresnays, le GAEC de la Mortière, l'EARL Barreau, Girault Jean-Michel et Lecomte Jean-Claude.

Sept de ces exploitations siègent sur la commune et trois d'entre elles ont leur siège à proximité du bourg.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au centre du bourg :*

- **Parcelle 1** : Espace à l'abandon.
- **Parcelle 2** : Propriété du CIL pour la mise en place de logements.
- **Parcelle 3** : Propriété communale (SNCF).

*A l'Est du bourg :*

- **Îlot 4 et îlot 27 (partie Ouest)** : exploité par le GAEC de la Cour (2 exploitants de 52 et 31 ans ; 105 hectares ; Productions : lait, viande bovine et cultures de vente), cet îlot est contigu aux bâtiments du siège d'exploitation comprenant des bovins laitiers. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot 5** : également exploité par le GAEC de la Cour, cet îlot est en propriété communale. La proximité aux bâtiments ainsi que la présence d'une jeune agricultrice dans l'exploitation permettent de classer cet îlot en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots 6 et 7** : exploités par le GAEC Illand-Laumonier (2 exploitants de 47 ans ; 247 hectares ; Productions : lait et cultures de vente), **l'îlot 6**, contigu au siège d'exploitation est classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 8** : exploité par le GAEC de la Gandonnière (2 exploitants de 45 et 47 ans ; 97 hectares ; Productions : lait, viande bovine et cultures de vente) siégeant à 2 km du bourg.
- **Îlots 9 et 19 (partie ouest)** : Exploité par Menage Edgard de Aron (1 exploitant de 50 ans ; 152 hectares) spécialisé dans la viande bovine et les cultures de vente.
- **Îlots 10, 11 et 12** : exploités par le GAEC de la Durantière (3 exploitants de 49 à 51 ans ; productions : lait et viande bovine) siégeant à Martigné-sur-Mayenne. Cette exploitation est aujourd'hui limitée en capacité d'épandage (162 unités d'azote/hectare) du fait d'importation d'effluents d'élevage d'une autre exploitation. Ainsi une perte de terres entrainerait des complications en termes de plan d'épandage pour cette seconde exploitation. Les **îlots 11 et 12** sont classés en sensibilité forte. Par ailleurs **l'îlot 10** est aujourd'hui en bail précaire depuis 2-3 ans, le propriétaire souhaitant vendre au profit de l'urbanisation. Pour des raisons de relation propriétaire-locataire, cet îlot n'est pas sensible.
- **Îlots 13, 14 et 16, 18 (partie ouest)** : exploités par l'EARL de la Jarrière (2 exploitants de 44 et 49 ans ; 132 hectares ; Productions : lait, viande bovine, porcs et cultures de vente) dont l'îlot 13 est contigu au siège d'exploitation. Cette exploitation produit actuellement du lait, de la viande bovine, du porc et des céréales. La proximité des bâtiments ainsi que la présence de viande blanche (rendant plus contraignant l'épandage des effluents d'élevage) sont les raisons pour lesquelles les îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot 15** : exploité par le GAEC Bibron (4 exploitants de 29 à 55 ans ; 159 hectares ; Productions : lait, viande bovine, porcs et cultures de vente) qui produit du lait, de la viande bovine ainsi que du porc. Pour cette dernière raison et les contraintes d'épandage des effluents associés, cet îlot est classé **en sensibilité forte**.

### A l'Ouest du bourg :

- **Îlot 17** : exploité par le GAEC du Chene Fresnayes de Martigné-sur-Mayenne (3 exploitants de 44, 50 et 61 ans ; Productions : lait et viande bovine) cet îlot est classé en sensibilité forte car l'exploitation est proche de la limite réglementaire concernant l'épandage de ces effluents. La perte de quelques hectares entrainerait soit la nécessité de retrouver des terres, soit la diminution du cheptel. **Sensibilité forte**
- **Îlot 20** : exploité par le GAEC de la Mortière de Martigné-sur-Mayenne (3 associés de 31, 55 et 57 ans ; Productions : lait et viande bovine). De même que le GAEC Chene Fresnayes, l'exploitation est aujourd'hui limitée pour l'épandage de ces effluents d'élevage (productions laitière et viande bovine) d'où le classement de cet îlot en **sensibilité forte**.
- **Îlots 21, 22, 23 et 26** : exploités par l'EARL Barreau siégeant à 1,2 km du bourg (2 exploitants de 54 et 55 ans ; 69 hectares ; Productions : lait, viande bovine et cultures de vente). L'exploitation étant limitée en capacité d'épandage et la présence de prairies permanentes permettent de classer ces îlots en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 24** : exploité par Lecomte Jean-Claude (1 exploitant de 50 ans ; 140 hectares ; Productions : viande bovine et porcs) siégeant à 3,5 km du bourg spécialisé dans la production porcine. Malgré les contraintes d'épandage, cet îlot n'est pas classé en sensibilité car la parcelle est trop proche des habitations.
- **Îlot 25** : exploité par Girault Jean-Michel (1 exploitant de 50 ans ; 58 hectares ; Productions : viande bovine et pommes de terre), spécialisé dans la production de pommes de terre ainsi que de viande bovine. Son siège se situe à moins d'un km du bourg.

### 3.2.9- CONTEST

Une limite naturelle au sud de la zone urbanisée sépare la partie bourg de celle des terres agricoles. Autour du bourg n'est présent que le parcellaire PAC d'une seule exploitation : Papillon Guy. Le diagnostic agricole a également permis recenser ses bâtiments agricoles d'élevage et de stockage (siège d'exploitation). Concernant ses parcelles :

- **Îlot n°1** ; est en prairie, il est adossé aux bâtiments de l'exploitation et permet aux animaux d'accéder directement aux parcelles à partir des bâtiments. Cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlots n°2, 3, 4 et 5** ; sont dans le prolongement de l'îlot n°1 mais sont exploités en culture.
- **Îlot 7** : exploité par l'EARL la Pavière (70 hectares) en cultures.

Une autre parcelle (**n°6**) à proximité du bourg appartient à la commune et est mise à disposition de façon précaire au GAEC des cousins (3 associés de 51, 43 et 24 ans ; 150 hectares ; Productions : lait, viande bovine et cultures de vente).

### **3.2.10- GRAZAY**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations, les plus représentées étant le GAEC de Lillavoix, le GAEC de la Chollerie, le GAEC des Pichardières, Illand-Richefou Frédéric, l'EARL Toukoul et le GAEC du Chene Cutte. Le diagnostic agricole a recensé un siège d'exploitation au sein de cette enveloppe urbaine, celui de Illand-Richefou Frédéric ainsi qu'un site secondaire (bâtiments d'élevage et de stockage) à proximité, celui du GAEC de Lillavoix.

*Dans le centre bourg :*

**Parcelles 1 et 2** : Propriétés communales

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Nord du bourg :*

- **Îlots 3, 4 et 5** : exploités par le GAEC de Lillavoix et à proximité du site secondaire (bâtiments d'élevage et de stockage). Les associés du GAEC sont jeunes agriculteurs, l'exploitation est agréée agriculture biologique. Pour toutes ces raisons ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot 6** : exploité par le GAEC de la Chollerie, siégeant sur la commune à 1,7 km du bourg. Cet îlot, ainsi que **l'îlot 7** au sud du bourg sont des terres arables. Cette exploitation compte 101 hectares pour 2 associés. La surface est suffisante pour épandre les effluents d'élevage.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlot 8** : exploité par le GAEC des Pichardières, dont le siège se situe à 2,5 km du bourg. L'îlot est en culture. L'exploitation compte 2 associés pour 88 hectares (la moyenne départementale est de 49 hectares par associé). La surface est suffisante pour épandre les effluents d'élevage.
- **Îlot 9** : exploité par Illand-Richefou Frédéric, dont le siège se situe dans le bourg. Cet îlot correspond au noyau de l'exploitation. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot 10** : exploité par le GAEC du Chene Cutte de la Chapelle au Riboul
- **Îlot 11** : exploité par l'EARL Toukoul à titre précaire. Il s'agit d'un entretien, ce qui y est produit est reversé à une association.

### **3.2.11- LA HAIE-TRAVERSAINE**

L'enveloppe urbaine de la Haie Traversaine est constituée des terres agricoles exploitées par **4 exploitations** : le GAEC de Chevray, Bahier Thierry, l'EARL Solterre d'Ambrière des Vallées et le GAEC de la Clergerie du Pas. Le diagnostic agricole a également permis de recenser les bâtiments agricoles du GAEC de Chevray à proximité du bourg.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*À l'Ouest du bourg :*

- **Îlots n°1, 2, 3 et 4** ; exploités par Thierry Bahier (47 ans, production de lait, viande bovine et culture sur 94 hectares), les îlots 1, 2 et en partie le 4 sont en cultures. La parcelle 3 et la partie la plus proche du centre de la 4 sont en prairie.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlots n°5 et 6** ; en culture, font partie du GAEC de la Clergerie du Pas (deux exploitants, 50 et 54 ans, lait et culture sur 139 hectare de SAU), ils sont éloignés du reste de l'exploitation de plusieurs kilomètres.

*À l'Est du bourg :*

- **Îlots n°7 et 8** ; exploité par l'EARL Solterre d'Ambrière les Vallées (un exploitant, 52 ans, production de viande bovine et culture sur 119 hectares), il s'agit d'îlots de cultures éloigné du siège.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlots n°9 et 10** ; sont des îlots de cultures et de pâtures du GAEC de Chevray (deux exploitants, 24 et 53 ans, productions : lait et culture sur 120 hectares). Le 9 est attenant au siège d'exploitation et notamment aux bâtiments d'élevage.

De par leur localisation vis-à-vis de leur siège d'exploitation et de la pression des effluents générés par l'exploitation, les **îlots n°9 et 10** sont en **sensibilité forte**.

### **3.2.12- HARDANGES**

L'enveloppe urbaine de la commune d'Hardanges est constituée des terres agricoles déclarées à la PAC et exploitées par **trois exploitations** (GAEC du chêne cutte, Christine Lavaleur et Edith Guilmeau). Le diagnostic agricole a également permis de recenser quelques bâtiments agricoles à proximité du bourg.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

- **Îlots n°1 et 2** ; est exploités par le GAEC du chêne cutte de la Chapelle au Riboul (deux exploitants, 44 et 48 ans, production de lait et cultures sur 105 hectares). Etant donné que cet îlot est éloigné du siège d'exploitation et qu'il s'agit principalement de culture, ces îlots ne présentent pas de sensibilité particulière.
- **Îlot n°3** ; contigu à un site secondaire de Christine Lavaleur du Ham (57 ans, production de viande bovine sur 60 hectares). Au vu de la proximité des parcelles de prairies avec les stabulations, la **sensibilité** est **moyenne**.
- **Îlot n°4** ; il s'agit d'une petite parcelle cultivée par Edith Guilmeau de Saint Julien du Terroux (57 ans, viande bovine, veaux de boucherie et cultures sur 63 hectares). Etant donné sa superficie et son éloignement du reste de l'exploitation, elle ne présente pas de sensibilité.
- **Îlot n°5** ; est exploité par le GAEC de la mare du Ribay (trois exploitants, 31, 46 et 61 ans, productions : lait, viande bovine et culture sur 210 hectares) et est à attenant à un des sites de l'exploitation où vit un des associés. Ce site est celui qui accueille les vaches allaitantes sa **sensibilité** est donc **forte**.

Quelques parcelles sont également à proximité du bourg et non déclarées à la PAC. Il s'agit de parcelles de loisir (**Îlots n°6 et 7**) où sont présent quelques percherons, les parcelles **n°8 et 9** appartiennent à la commune et sont louées de façon précaire et la parcelle **n°10** est fauchée annuellement pour être maintenue propre.

### **3.2.13- LE HORPS**

L'enveloppe urbaine du Horps est constituée des terres agricoles exploitées par **cinq exploitations** : le GAEC de la Héronnière, l'EARL de la Trotterie, Chopin Philippe, l'EARL Dujarrier du Ribay et Lailler Sébastien de Méhoudin dans l'Orne. Le diagnostic agricole a également permis de recenser les bâtiments agricoles du GAEC la Héronnière et de Lailler Sébastien à proximité du bourg.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *À l'Ouest du bourg :*

- **Îlot n°1** ; exploités par Philippe Chopin (44 ans, productions : lait, viande bovine et cultures sur 60 hectares), cet îlot entre dans une rotation de culture. La pression azoté générée par la présence de bovins entraîne une **sensibilité forte** sur ces parcelles.
- **Îlot n°2** ; il s'agit d'une petite parcelle de culture de l'EARL Dujarrier du Ribay (trois exploitants, 39, 42 et 43 ans, lait, viande bovine et culture sur 164 hectares)

#### *Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°3** ; exploité par Sébastien Lailler de Méhoudin dans l'Orne (production de viande bovine et volailles sur 34 hectares), il s'agit d'un îlot de prairie, où pâturent des animaux, éloigné du siège mais contigu à un bâtiment de stockage de fourrage, sa **sensibilité est donc moyenne**.

#### *À l'Est du bourg :*

- **Îlots n°4 et 5** ; ces îlots, principalement en prairie sont exploités par le GAEC de la Héronnière (deux exploitants, 44 et 48 ans, productions : lait, viande bovine et volailles sur 133 hectares).
- **Îlot n°6** ; petite parcelle de prairie de l'EARL de la Trotterie (un exploitant de 59 ans, production de viande bovine et culture sur 68 hectares)

On retrouve également deux parcelles de la commune (**n°7 et 8**) mise à disposition d'agriculteurs via des baux précaires. D'autres parcelles assez conséquentes (**n°9 à 15**) sont quant à elles utilisées à des fins de loisirs (parcelles de subsistance, chevaux, ...).

### **3.2.14- LE HUSSEAU-BRETIGNOLLES**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **six exploitations**. Celle de Philippe Gilles possède son site principal avec ses bâtiments d'élevage et des terres directement reliés au bourg. Les autres exploitations avec des terres proches du bourg sont : le GAEC Morice, le GAEC du

Grand Bourg, le GAEC du Bois Richard, le GAEC de la Cosnardière et l'exploitation individuelle d'Olivier Geslin.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*À l'Ouest du bourg :*

- **Îlots n°1** ; exploités par Philippe Gilles et contigus aux bâtiments d'exploitation abritant les bovins lait et viande, les porcs ainsi que des chevaux. La SAU de l'exploitation est de 55 Ha. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, ces deux îlots proches des bâtiments sont classés en **sensibilité forte**.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlots n°2 et 3** ; exploités par le GAEC Morice (2 actifs) du Housseau Brétignolles. Cette exploitation est en production laitière et viande bovine sur 120 Ha. Les îlots n°2 sont directement reliés aux bâtiments d'élevage et mis en pâture pour les bovins. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, ces deux îlots sont classés en **sensibilité forte**. Les deux autres îlots sont séparés des bâtiments par une route. Ils sont mis en culture. La sensibilité est moins forte mais reste **moyenne** au vue de la proximité du siège social.

*Au Nord-Ouest du bourg :*

- **Îlot n°3** ; également exploité par le GAEC Morice (voir au Sud du bourg). Pour les mêmes raisons que pour les autres îlots n°3, cette parcelle est classée en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°4** ; exploité par le GAEC du Grand Bourg (2 actifs) de Rennes en Grenouilles. Ce GAEC de 148 Ha est en production laitière et en viande bovine. Sur cette parcelle, on trouve des bœufs en pâturage.
- **Îlot n°5** ; exploité par le GAEC du Bois Richard (2 actifs) du Horps. L'exploitation sur 143 Ha est en production laitière et viande bovine.
- **Îlot n°6** ; exploité par Olivier Geslin de Rennes en Grenouilles. Exploitation de 47 Ha en vaches laitières. La partie de l'îlot proche du bourg est en culture.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°7** ; est mis à disposition d'un agriculteur de Rennes en Grenouilles qui vient faire du foin.
- **Îlot n°8** ; exploité par le GAEC de la Cosnardière (2 actifs) du Housseau Brétignolles. Ce GAEC en vaches laitières et en viande bovine possède une SAU de 98 Ha.

### **3.2.15- JUBLAINS**

La particularité du bourg de Jublains est la présence de vestiges d'une ville gollo-romaine. Dans ce cadre, le Conseil départemental de la Mayenne est propriétaire de plusieurs parcelles au sein du bourg.

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations, les plus représentées étant Lechat Didier, le GAEC de la Patrie, le GAEC des Houilles, le GAEC des Hermondières, l'EARL de Treoudy, la SARL

Pingault, le GAEC de la Pilonnière, Heurbize Guy, le GAEC Courteille, et Masserot Nicole.

Le diagnostic agricole a recensé trois sièges d'exploitation à proximité du bourg (Masserot Nicole, GAEC Courteille et GAEC des Houilles) incluant des bâtiments d'élevage et de stockage.

Quant aux îlots limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*A l'Ouest du bourg :*

- **Parcelles 1,2 et 3** : Propriétés privées dédiées au loisir.
- **Îlot 4** : exploité par Masserot Nicole (34 hectares). Cet îlot est contigu au siège d'exploitation. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlots 5, 6 et 7** : exploités par le GAEC Courteille (103 hectares), ces îlots sont à proximité du siège d'exploitation. Pour les mêmes raisons que l'îlot 4, une **sensibilité forte** a été indiquée.
- **Îlot 8** : exploité par Heurbize Guy siégeant à Grazay.

*A l'Est du bourg :*

- **Îlot 9** : exploité par le GAEC de la Pilonnière siégeant à 3,3 km du bourg. Cet îlot est aujourd'hui un verger.
- **Îlot 10** : exploité par la SARL Pingault de la commune du Ribay.
- **Îlots 11, 16 et 17** : exploités par Lechat Didier siégeant dans la commune à environ 2 km du bourg. Cette exploitation compte aujourd'hui 145 hectares pour un exploitant (la moyenne départementale est 38 hectares pour un exploitant).
- **Îlot 13** : exploité par le GAEC des Hermondières de la commune de Grazay. La surface de l'exploitation est suffisante pour l'épandage des effluents d'élevage.
- **Îlot 14** : exploité par le GAEC des Houilles (2 exploitants, 121 hectares) cet îlot est contigu au siège d'exploitation. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux ainsi que des déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité forte**. Par ailleurs, un des exploitants est jeune agriculteur, la préservation des terres est donc essentielle pour la continuité de l'activité.
- **Îlot 15** : exploité par le GAEC de la Patrie siégeant à Courcité (Communauté de communes du Mont des Avaloirs).

### **3.2.16- LASSAY-LES-CHATEAUX**

#### A. BOURG DE LASSAY-LES-CHATEAUX

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée par des terres agricoles de plusieurs exploitations, les plus représentées étant Bricard Mickael, Forget Sylvain, Goupil Marie-Ange, l'EARL Ferme de la Noé, l'Ecurie Twin, Mottier Chantalle. Le diagnostic agricole a recensé plusieurs sites agricoles à proximité des zones urbanisées :

- Le haras de Mottier Danielle



- Le Haras « Ecurie Twin »
- Le siège social de Forget Sylvain
- Au sud de la D34, plusieurs sites ont été identifiés : les sièges sociaux de Goupil Marie-Ange, du GAEC RPJ, de Bricard Laurent et un site secondaire du GAEC du Menhir.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Nord de Lassay-les-Châteaux :*

- **Îlots n°3** ; exploités à titre de loisirs par Bigot Daniel.
- **Îlot n° 4** ; exploité par Marie-Ange Goupil de Lassay-les-Châteaux (104 hectares, productions : 83 vaches allaitantes et 49 bovins viande).
- **Îlot n°5** ; exploité par l'EARL Ferme de la Noé (deux exploitations, 76 hectares, production : 36 vaches allaitantes et 48 bovins viande), exploitation en agriculture biologique. La certification d'une exploitation en AB résulte d'un processus s'écoulant sur plusieurs années, d'où l'importance de préserver ces terres. **Sensibilité forte.** De plus, l'îlot est localisé en proximité immédiate avec les bâtiments agricoles (lieu-dit « la Noé ») et un des associés est âgé de 26 ans.
- **Îlot n°6** ; non déclaré à la PAC et correspond à l'Ecurie Twin (une exploitante, 24 hectares, production : équine), d'une surface d'environ 24 hectares (*les parcelles correspondent à celles visibles sur la photo aérienne*). L'exploitante ne possède pas de surface agricole au niveau de son siège, il s'agit donc du noyau de l'exploitation. Les pâtures sont nécessaires pour l'alimentation et la mise au pré des chevaux. Le secteur est classé en **sensibilité forte.**
- **Îlots n°7** ; exploité par Mottier Isabelle qui possède 8 poulinières (une exploitante, 26 hectares, production : équine). Il y a environ dix ans, un prélèvement foncier a eu lieu sur son exploitation pour la construction de l'Intermarché. Une compensation foncière a été réalisée. Cependant, le noyau de l'exploitation a connu un impact, avec la diminution de la surface, qui ne pourrait être accentuée par un nouveau prélèvement. **Sensibilité forte.**

*A l'Ouest :*

- **Îlot n°2** ; est contigu aux bâtiments d'exploitation de Bricard Mickael (un exploitant, 130 hectares, productions : lait et viande bovine). Il s'agit de l'îlot-siège : **sensibilité forte.**
- **Îlots n° 9** ; exploités par Sylvain Amiard de Chantrigné (70 hectares, productions : 60 vaches laitières, 34 bovins viande).

*Au Sud :*

- **Îlots n°8** ; constituent le noyau de l'exploitation de Forget Sylvain (un exploitant, 60 hectares, productions : lait et viande bovine). En production laitière, ces parcelles sont en pâtures et permettent l'alimentation et la mise au pré des animaux. De plus, les bâtiments actuels de l'exploitation se trouvent à environ une centaine de mètres des premiers tiers. Ces parcelles sont donc classées en **sensibilité forte.**
- **Le secteur 1**, au sud de la départementale 34, est constitué de nombreux sites agricoles (*Goupil Marie-Ange, GAEC RPJ, l'Ecurie DM, Mottier EARL, Bricard Laurent*). L'imbrication des terres agricoles comme des îlots sièges,

constituent le noyau des exploitations. La préservation du secteur en zone agricole est primordiale pour le fonctionnement de ces exploitations. **Sensibilité forte.**

### B. BOURG DE LA BAROCHE-GONDOUIN

Le bourg est entouré de terres agricoles exploitées par **trois exploitations** : l'EARL Sourdet, l'EARL de l'Église, l'EARL du Taillis. Le diagnostic a recensé deux sites agricoles aux extrémités du bourg : les sièges sociaux de l'EARL du Taillis et l'EARL Sourdet.

- **Îlots n°1 et 2** ; contigu aux bâtiments d'exploitation de l'EARL du Taillis (un exploitant, 65 hectares, productions : lait et viande bovine). Les terres occupées par des prairies sont nécessaires pour l'alimentation et la mise au pré de son troupeau regroupant une quarantaine de vaches laitières. De plus, les bâtiments sont situés à proximité immédiate de tiers, les premiers étant à moins de 100 mètres. Pour ne pas entraver le développement de l'exploitation avec la construction de nouveau bâtiment, les îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°3** ; mis à disposition par la commune pour l'EARL de l'Église (un exploitant, 58 hectares, productions : lait et viande bovine). Cette dernière a acceptée l'exploitation de cette parcelle en connaissant le caractère précaire.
- **Îlots n°4, 5 et 8** ; également exploités par l'EARL de l'Église qui est constitué d'un chef d'exploitation pour une SAU de 58 hectares. L'exploitant est en réflexion sur le devenir de sa ferme. Il ne souhaite pas continuer seul sur l'exploitation et cherche un associé ou un regroupement avec une autre société. Dans l'attente de l'avancement de ce projet, ces îlots sont classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°6** ; exploité par l'EARL Sourdet (deux exploitants, 64 hectares, productions : lait et viande bovine) en pâtures. Pour les mêmes raisons évoquées pour les îlots de l'EARL du Taillis, celui-ci est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°7** ; également exploité par l'EARL du Taillis (voir îlots n°1 et 2). Cet îlot est plus éloigné des bâtiments d'exploitation.

### C. BOURG DE NIORT-LA-FONTAINE

Le bourg est entouré de terres agricoles exploitées par **quatre exploitations** : Baguelin Didier, le Gaec des Rongères, le GAEC de la Boulayère et le GAEC de Beauchêne. Un site agricole a été recensé, celui de Baguelin Didier, à environ 400 mètres à l'Est du bourg.

- **Îlots n°1, 2 et 3** ; exploité en cultures par le GAEC de la Boulayère de la commune du Horps (deux exploitants, 137 hectares, productions : lait et viande bovine).
- **Îlot n°5** ; pâture (coupe d'herbe) exploitée par le GAEC des Rongères (deux exploitants, 112 hectares, productions : 85 vaches laitières et 115 bovins viande).
- **Îlots n°7** ; exploité par Baguelin Didier (un exploitant, 52 hectares, productions : 34 vaches laitières et 41 bovins viande). Il s'agit du noyau de

l'exploitation, contigu aux bâtiments agricole : **Sensibilité forte**. Quant aux **îlots n° 4 et 6** (parcelles inférieure à un hectare), ils sont occupés par des pâtures.

- **Îlot n°8** ; exploité par le GAEC de Beauchêne (quatre exploitants, 205 hectares, productions : lait et viande bovine). Avec un cheptel de plus de 550 animaux dont 148 vaches laitières, l'exploitation à presque atteint le seuil d'azote autorisé à l'hectare. Par conséquent, la perte de terre agricole serait préjudiciable pour celle-ci : diminution du troupeau ou exportation du surplus des effluents vers d'autres exploitations. **Sensibilité forte**.

### **3.2.17- MARCILLE-LA-VILLE**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée par des terres agricoles exploitées par **plusieurs exploitations**, les plus représentées étant le GAEC de la Leudière, le GAEC du Housseau, l'EARL Barbier et la SCEA Landemaine. Le diagnostic agricole a recensé un site agricole à proximité du bourg, au sud des zones urbanisées : le siège social du GAEC de la Leudière.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *Au Nord du bourg :*

- **Îlots n°6 et 7** ; sont exploités en propriété par l'EARL Barbier. L'exploitation spécialisée en productions laitière, viande bovine et cultures de vente possède un cheptel d'environ 50 vaches laitières, 43 vaches allaitantes et 115 bovins viandes. Concernant l'épandage, l'EARL a presque atteint le seuil d'azote réglementaire (170 kgN/ha). Une diminution de la SAU entrainerait une hausse du bilan azoté, conduisant l'exploitation, en cas de dépassement, à réduire son cheptel ou à exporter le surplus des effluents vers d'autres exploitations. Par conséquent, les îlots de l'EARL Barbier sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°8** (deux entités) ; exploités en cultures par Sallard Bertrand de Hardanges (un exploitant, 88 hectares, productions : lait, viande et volailles). La production avicole nécessite une ressource foncière pour épandre l'ensemble des déjections animales. Par conséquent, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.

#### *Au sud du bourg :*

- **Îlot n°1** ; contigu aux bâtiments agricoles de l'exploitation du GAEC de la Leudière (deux exploitants, 128 hectares, productions : lait, viande et volailles labellisées). Pour des raisons de surveillances, de réduction des déplacements, permettre le développement de l'exploitation et mettre les animaux aux pâtures pour leur alimentation, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°2** ; occupé par des cultures présente deux intérêts. Premièrement, la proximité immédiate avec les bâtiments agricoles du siège d'exploitation. Deuxièmement, le GAEC à une production avicole (trois bâtiments de 400m<sup>2</sup>) qui nécessite, comme l'ensemble des viandes blanches, une surface suffisamment importante pour pouvoir épandre l'ensemble des déjections animales. **Sensibilité forte**.

- **Îlot n°3** ; exploité en location par le GAEC du Housseau (deux exploitants, 122 hectares, productions : lait, viande et volailles certifiées). L'îlot d'une surface de cinq hectares est humide et est occupé en partie Nord de pâtures et est labouré dans la partie Sud. Quant à l'îlot n°4, il s'agit d'une terre cultivée présentant de bons rendements.
- **Îlot n°5** ; exploité par l'EARL Barbier (deux exploitants, 107 hectares, productions : lait et viande) est classé en **sensibilité forte** pour la raison évoquée des îlots n°6 et 7.

#### *A L'Est du bourg :*

- **Îlot n°9** ; exploité par Derouault Marie-Thérèse, agricultrice âgée de 68 ans qui exploite une surface de 35 hectares.
- **Îlot n°10** ; en cultures et prairies, exploité par la SCEA Landemaine (deux exploitants, 93 hectares, productions : viande et volailles). Ayant une production de poules pondeuses (bâtiment d'environ 1400m<sup>2</sup>), l'îlot est classé en **sensibilité forte** pour la même raison évoquée en n°2.

### **3.2.18- MARTIGNE-SUR-MAYENNE**

*[Commentaire du diagnostic agricole ; PLU Martigné-sur-Mayenne 2016]*

Onze exploitations mettent en valeur le foncier situé en périphérie du bourg (carte n°2). Neuf d'entre elles ont leur siège sur Martigné-sur-Mayenne et 2 ont leur siège dans la commune de La Bazouge des Alleux. Il existe deux sièges d'exploitation d'élevage à proximité du bourg : un élevage de vaches allaitantes à Mythème (n°25 à côté du château), et le siège du GAEC\* du Chêne Fresnaye au Chêne Coudé (n°20 site d'élevage allaitant) qui se trouve à proximité de la zone d'activité au Nord du bourg.

Les parcelles au Sud du bourg et à l'Est sont majoritairement cultivées par des exploitants ayant plus de 55 ans, tandis que les terres à l'Ouest et au Nord sont mises en valeur par des exploitations où le plus jeune exploitant a moins de 50 ans (carte n°3).

Les enjeux agricoles sur la partie agglomérée de la commune sont déterminés en fonction de l'âge des exploitants, le système de production, la perspective de transmission et d'installation d'un jeune agriculteur, les contraintes d'épandage (surtout en élevage de porcs où les obligations réglementaires laissent moins de marge de manœuvre et exigent davantage de surfaces d'épandage), la proximité de bâtiments d'élevage avec les secteurs urbains.

Notons que dans la partie agglomérée subsistent de nombreuses parcelles d'agriculture « non professionnelle » (appartenant à des particuliers, anciens exploitants agricoles ou autres)

#### *Secteurs très sensibles :*

- **A l'Ouest du bourg, une exploitation laitière (n°2) est en cours de conversion vers l'agriculture biologique.** Ce mode de production exige des conditions d'exploitation particulières, qu'il est très difficile de retrouver ailleurs si l'on recherche des terres (il faut plusieurs années culturales pour obtenir une qualité de sol adéquate). C'est pourquoi la perte de ces terres engendrera un impact important pour l'exploitation. En conséquence,

l'indemnité d'éviction sera plus élevée que pour une perte de terre cultivée de manière conventionnelle.

- A l'Ouest du bourg, **l'exploitation n°19** cultive 2 parcelles proches des parties agglomérées. Un jeune agriculteur (JA) vient de s'installer en 2014. Un prélèvement foncier serait très dommageable à l'exploitation. De plus, ces parcelles font partie du plan d'épandage d'une autre exploitation en production porcine. La perte de ces terres d'épandage pourrait remettre en cause l'équilibre de l'exploitation.
- **Au Nord du bourg, le siège de l'exploitation n°20** est situé à environ **200m de la zone d'activité**. La diminution de cette inter-distance n'est pas souhaitable pour des raisons sanitaires et pour ne pas bloquer le développement potentiel de l'exploitation, qui pourrait avoir besoin de nouvelles installations d'élevage.

*Secteur plus ou moins sensible :*

- L'ensemble des terres agricoles exploitées par des exploitations d'élevage font partie de leur plan d'épandage.
- **Au sud du bourg** se trouve des parcelles d'une exploitation en production laitière et porcine. Bien que l'exploitation ne connaisse pas de difficulté d'épandage actuellement, un prélèvement foncier pourrait avoir une incidence sur le bon fonctionnement de l'exploitation, car les productions de viande blanche exigent des surfaces d'épandage plus importantes qu'en production bovine. Néanmoins, ces parcelles sont éloignées du siège (5km), elles sont relativement moins importantes en termes de fonctionnalité que des parcelles proches. Si ces parcelles étaient choisies pour l'urbanisation future, une étude particulière pourrait être nécessaire pour mesurer le degré d'incidence de la perte de terre sur le fonctionnement global de l'exploitation.

### **3.2.19- MAYENNE**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée par des terres agricoles d'environ une vingtaine d'exploitations. Le diagnostic agricole a recensé 8 sites agricoles à l'intérieur ou à proximité des zones urbanisées :

- Le siège d'exploitation de Virfolet Mathieu à Montaigu
- Le GAEC Delogé au Chêne Planté
- Le siège d'exploitation de Lemaître Jean-Michel à La Baudrairie
- L'EARL La Blottière à La Blottière
- Le siège d'exploitation de Gendre Claudine à La Courbe
- L'EARL Mauger Hay rue Brossolette (horticulture)
- Le siège d'exploitation de Amiard Patrice avenue Hoche (maraîchage)
- Le site secondaire du GAEC Gallienne (Belgeard) aux Basses Rouzières

Un siège agricole situé sur Aron est également proche de la ville de Mayenne :

- Le siège d'exploitation de Frédéric Gouallier au Petit Buchaud –Aron (environ 730 m)

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Nord :*

- **Îlots 1** : parcelles isolées exploitées par le Gaec de la Porte (2 actifs, 35-46 ans, 130 ha, 110 vaches laitières)
- **Îlot 2** : Pâturages exploités par le Gaec de la Porte ayant un système de production très herbagers, d'où la nécessité de conserver ces parcelles classées en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 3** : terres proches du siège du Gaec de la Porte (lieu-dit La Porte). Ces parcelles permettent le pâturage des vaches laitières, elles sont donc classées en **sensibilité forte**.
- **Îlots 4** : parcelles propriété de la ville de Mayenne, exploitées à titre précaire par le Gaec Gallienne (2 actifs de 43-50 ans, 78 vaches laitières, 130 ha) situé à Belgeard.
- **Îlots 5** : parcelles. Ces terres sont relativement proches des bâtiments d'élevage des Basses Rouzières, elles sont donc classées en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots 6** : parcelles exploitées par le Gaec Gallienne, à proximité immédiate de leurs bâtiments d'élevage situé aux Basses Rouzières. Elle sont donc classées en **sensibilité forte**.
- **Îlots 7** : terres humides exploitées par le Gaec de la Perrière.
- **Îlots 8** : parcelles à proximité immédiate des bâtiments d'élevage du Gaec de la Perrière (2 actifs, 41 et 44 ans, 90 ha, 68 vaches laitières), elles sont donc classées en **sensibilité forte**.
- **Îlots 9** : parcelles exploitées par l'Earl Doyen-Guérin de Parigné-sur-Brayes (2 actifs, 75 ha, 50 vaches laitières) qui va être en cours de cessation, avec une installation probable. Ces terres, plus ou moins imbriquées dans le tissu urbain sont relativement éloignées du siège d'exploitation.
- **Îlots 10** : terres du Centre d'insémination
- **Îlots 11** : Parcelles exploitées par Sébastien Triquet, agriculteur à titre secondaire (15 ha de cultures et foin), dont l'activité principale est l'entreprise de travaux agricoles.
- **Îlots 12** : parcelles exploitées par Mathieu Virfolet (1 actif de 34 ans, 45-50 vaches laitières, 82 ha), en convention précaire avec la Communauté de Communes. Cette parcelle sera bientôt affectée à un autre exploitant.
- **Îlots 13** : Cette parcelle incluse dans le tissu urbain est exploitée par Mathieu Virfolet, dont l'exploitation, y compris cette parcelle, est en conversion biologique : **sensibilité forte**.
- **Îlots 14** : parcelle exploitée par Claudine Gendre (67 ans, 20 ha, 15 brebis) est proche des bâtiments d'exploitation. L'exploitante ne compte pas encore cesser son activité, la parcelle est donc classée en **sensibilité moyenne**.
- **Îlots 15-16** : Parcelles exploitées par Lemaître Jean-Michel (1 actif, 76 ha, 45 vaches laitières), qui va probablement cesser son activité dans 2 ans. Le siège et les terres sont majoritairement propriétés de l'Hôpital, les parcelles 16 étant propriété du CIL. A la cessation de l'activité de M. Lemaître, les terres seront en partie prises par l'urbanisation et l'autre partie permettra l'agrandissement d'autres exploitations. Bien que ces parcelles ne soient pas classées sensibles, il conviendrait néanmoins de ne pas urbaniser ces terres tant que M. Lemaître est encore en activité afin qu'il puisse disposer des ressources nécessaires à son exploitation laitières.
- **Îlot 17** : parcelles exploitées par l'EARL de la Jarrière de Commer (2 actifs, 44 et 49 ans, 132 ha, 78 vaches laitières, 25 vaches allaitantes, et élevage

porcin). La production de porcs nécessitant d'importantes surfaces pour l'épandage des effluents, les terres sont classées en **sensibilité forte**.

- **Îlot 18** : parcelle exploitée par le GAEC des Fresnes de Châtillon-sur-Colmont (3 actifs, 100 ha, 74 vaches laitières, 28 vaches allaitantes).
- **Îlot 36** : parcelles exploitées par le Gaec Deloge, à proximité immédiate de leurs bâtiments d'élevage situé au Chêne Planté. Elles sont donc classées en **sensibilité forte**.

#### *Au Sud :*

- **Îlots 19** : parcelles exploitées par Frédéric Gouallier de Aron (1 actif, 43 ans, 56 ha, 45 vaches laitières), dont le siège est tout proche, au Petit Buchaud. Du fait de cette proximité, les terres sont classées en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 20** : parcelle exploitée par Frédéric Gouallier aussi, mais enclavée dans le tissu urbain.
- **Îlot 21** : parcelle exploitée par Jérôme Clavreul de Aron (3 actifs , 120 ha, 57 vaches laitières) enclavée dans le tissu urbain.
- **Îlots 22-23** : terres exploitées par l'EARL La Blottière (2 actifs, 44 et 47 ans, 80 ha, 49 vaches laitières, 24 vaches allaitantes, volailles fermières). Ces terres sont à proximité immédiate du siège d'exploitation. De plus, la charge azotée de l'exploitation est à la limite réglementaire des 170 kg/ha, toutes les terres sont classées en **sensibilité forte**, y compris les parcelles 23 en location précaire à la ville de Mayenne, car elles font partie de la SAU et donc sont comprises dans le calcul de la pression azotée. En outre, l'exploitation pratique la vente directe. Cette activité, à la périphérie de la ville, permet un lien entre le monde agricole et urbain.
- **Îlots 24** : parcelles exploitée par Stéphane Moussay de P arigné-sur-Brayes (1 actif, 52 ans, 100 ha, 60 vaches laitières, élevage porcin). En raison de l'élevage de porc qui nécessite d'importantes surfaces en épandage d'effluent, ces parcelles sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlot 25** : parcelle exploitée par le GAEC de la Loge de Saint Baudelle (3 actifs, 23-50-52 ans, 57 vaches laitières, 28 vaches allaitantes, 110 ha). Etant donné la présence d'un jeune agriculteur, la parcelle est classée en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot 26** : cet ensemble parcellaire est exploité par le GAEC du Bois Huchet de Contest (2 actifs, 54-59 ans, 80 vaches laitières, 119 ha, volailles label). Ces terres ne sont pas déclarées à la PAC depuis longtemps, pour des raisons inconnues. Néanmoins, elles forment un ensemble groupé de 15 ha de prairies précoces de bonne qualité indispensable au pâturage des génisses. Les deux enfants des exploitants ont prévu de s'installer prochainement, dont l'une réalisant son parcours à l'installation actuellement. Ainsi, ces terres sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlot 27** : Cette parcelle est également exploitée par le GAEC du Bois Huchet de Contest, mais elle appartient au CIL depuis plusieurs années et ne reçoivent plus d'amendement (terres de cultures de mauvaise qualité).
- **Îlot 28** : parcelle cultivée par Ludovic Boutruche de Commer (1 actif, 37 ans, 124 ha, 1200 places en élevage de porcs), en location précaire. Ces terres ne sont plus comptées dans le plan d'épandage de l'exploitation, elles n'ont donc pas de sensibilité.
- **Îlot 29** : parcelle exploitée par le GAEC de la Côte de Cheminées de Champéon (4 actifs, 34-35-54-59 ans, 66 vaches laitières, 140 ha).

- **Îlots 30** : parcelles cultivées par le GAEC Vayer de Saint Baudelle (2 actifs, 42-45 ans, 32 vaches laitières, 106 ha, élevage de porcs). Etant donné la présence d'un élevage de porc nécessitant une surface importante d'épandage, les parcelles sont classées en **sensibilité forte**.
- **Îlot 31** : cet îlot très groupé est exploité par le GAEC Pierre-Marc de Saint Baudelle (2 actifs, 45-50 ans, 72 vaches laitières, 120 ha), dont le siège est situé à 500 m de l'entrée de parcelle. Pour ces raisons, ces parcelles sont classées en **sensibilité moyenne** (excepté la pointe de la parcelle).
- **Îlot 32** : petites parcelles insérées dans le tissu urbain, exploitées par le GAEC de la Loge.
- **Îlot 33** : parcelle exploitée par Mathieu Virfolet. Nous n'avons pas l'information si la parcelle, exploitée en convention précaire avec la Communauté de Communes, a été incluse dans la conversion biologique de l'exploitation.
- **Îlot 34** : parcelles exploitées par Joëlle Lenain de Parigné-sur-Brayes (62 ans, production de viande bovine).
- **Îlot 35** : parcelle exploitée par le GAEC Pierre-Marc Saint Baudelle (2 actifs, production laitière).

#### *Parcelles non agricoles*

- **Îlot A** : non identifié, probablement une Entreprise de travaux agricoles
- **Îlot B** : terrain appartenant à l'imprimerie
- **Îlots C** : jardins d'agrément, agriculture de loisir
- **Îlots D** : route

### **3.2.20- MONTREUIL-POULAY**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée de terres agricoles exploitées par **six exploitations** : l'EARL Esnault, Hairy Isabelle, le GAEC Landais, Le GAEC Perray et le GAEC des Picannes. Le diagnostic a recensé un haras dans la partie Sud de la commune, au lieu-dit « la Richeraie ».

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *Au Sud et à l'Est du bourg :*

- **Îlots n°1 et 2** ; exploité par le GAEC Landais (trois exploitants, 140 hectares, productions : lait, viande bovine) dont un associé est âgé de 34 ans. Une étude d'instauration d'un périmètre de captage est en cours de réalisation sur la commune de Montreuil-Poulay. Le GAEC sera impacté par celui-ci, contraignant l'épandage de ses effluents, sur certains secteurs, et aura pour conséquence d'augmenter sa pression azotée : **Sensibilité forte**.
- **Secteur n°5** ; non déclaré à la PAC et correspond au haras de Hairy Isabelle (une exploitation, production équine), d'une surface d'environ 24 hectares (*les parcelles correspondent à celles visibles sur la photo aérienne*). Il s'agit du noyau de l'exploitation, les pâtures sont nécessaire pour l'exploitation et l'alimentation des chevaux, et afin de ne pas entraver son développement, le secteur est classé en **sensibilité forte**.



- **Îlot n°3** ; mis à disposition par la commune pour l'EARL Esnault (deux exploitants, 85 hectares, production laitière). L'exploitation a eu connaissance du caractère précaire engendré par ce type de bail en acceptant la parcelle.
- **Îlots n°4** ; situation similaire à l'îlot n°3 et exploité par le GAEC Perray (deux exploitants, 83 hectares, productions : lait et viande bovine). Les deux parcelles sont mises à disposition par la commune.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°6** ; exploité par le GAEC des Picannes (quatre exploitants, 230 hectares) de Saint-Denis-de-Gastines en cultures.
- **Îlot n°8** ; parcelle à vocation de loisirs.

*A l'Ouest du bourg :*

- **Îlot n°7** ; GAEC Landais, classé en **sensibilité forte** pour les mêmes raisons que les îlots n°1 et 2.

### **3.2.21- MOULAY**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par plusieurs exploitations, les plus représentées étant le GAEC de la Loge, le GAEC de la Fontaine, Pojasek Roger, le GAEC Pichot et l'EARL du Bois Gigant. Sur l'ensemble de ces exploitations, seules deux d'entre elles siègent sur la commune de Moulay (Pojasek Roger et le GAEC de la Fontaine).

Le diagnostic agricole n'a recensé aucun bâtiment à proximité ou dans les zones urbanisées de la commune.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Nord-Ouest de la commune :*

- **Îlots 1 et 2** : exploités par le GAEC de la Loge, siégeant à 1,5 km sur la commune de Saint Baudelle. Cette exploitation de trois associés compte 110 hectares (soit 36 hectares par associé). Un des associés est jeune agriculteur. La préservation des terres étant essentielle pour la poursuite de l'activité par ce jeune, ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlots 3 et 5** : Loisirs
- **Îlot 6** : exploité par le GAEC de la Fontaine. Il s'agit d'une parcelle en prairie entretenue par l'exploitation avec la présence occasionnelle d'animaux.
- **Îlots 7 et 8 + 10 et 11 (partie ouest)** : exploités par Pojasek Roger, exploitation équine (80 chevaux, 145 hectares).

*A l'Ouest de la commune :*

- **Îlots 9 et 12** : exploités par le GAEC Pichot (3 associés, 142 hectares) siégeant sur la commune de Commer. La présence d'un atelier porcin augmente la contrainte de l'épandage des effluents. Pour cette raison, les îlots sont classés **en sensibilité forte**.
- **Îlot 13** : Loisir
- **Îlot 14** : exploité par l'EARL du Bois Gigant (1 exploitant, 58 hectares) siégeant à Saint Germain d'Anxure. La présence d'un atelier porcs et des

contraintes d'épandage associées permettent de classer cet îlot en **sensibilité forte**.

### **3.2.22- PARIGNE-SUR-BRAYE**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée de terres agricoles exploitées par **plusieurs exploitations**, les plus représentées étant l'EARL le Plessis, le GAEC Reconnu de la Contrie, Moussay Claudine, Ménage Edgar, le GAEC des Loges et Renaud Bertrand. Le diagnostic a recensé deux sites agricoles à proximité du bourg : les sièges sociaux de Moussay Claudine et du GAEC Reconnu de la Contrie.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *A l'ouest du bourg :*

- **Îlot n°1** ; contigu aux bâtiments agricoles de l'exploitation de l'EARL le Plessis (deux exploitants, 100 hectares, productions : lait, viande et volailles). Pour des raisons de surveillances, de réduction des déplacements et ainsi permettre le développement de l'exploitation, par la construction de nouveau bâtiment agricole, l'îlot est classé en **sensibilité forte**. De plus, l'EARL possède une production avicole. Celle-ci nécessite une importante ressource foncière pour épandre l'ensemble des effluents d'élevage.
- **Îlot n°2** ; exploité par le GAEC des Loges (deux exploitants, 85 hectares, productions : lait et viande) est en proximité immédiate avec le siège d'exploitation, localisé de l'autre côté de la N12. Celui-ci constitue donc le noyau de l'exploitation et regroupe des pâtures en rotation. **Sensibilité forte**.
- **Îlot n°9** ; exploité par Moussay Laurence, agricultrice en double-activité et spécialisée en cultures de vente.
- **Îlot n°11** ; exploité par Virfolet Matthieu, agriculteur de Mayenne (un exploitant, 85 hectares, production laitière), en conversion biologique. Le processus s'écoulant sur plusieurs années, il est important de préserver cette terre pour ne pas déstabiliser le fonctionnement de son exploitation. **Sensibilité forte**.
- **Îlot n°12** ; exploité par Moussay Stéphane (un exploitant, 100 hectares, productions : lait, viande et porcs). Ayant une production porcine qui nécessite une surface importante pour épandre l'ensemble des déjections animales. Par conséquent, l'îlot est classé en **sensibilité forte**. Bien que l'îlot soit impacté pour l'épandage par la présence de tiers à proximité, la surface de celui-ci est intégrée dans l'équation du bilan azoté à l'hectare (SAU totale de l'exploitation et non la somme des terres épandables).

#### *Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°4** ; contigu aux bâtiments agricoles du GAEC Reconnu de la Contrie (deux exploitants, 140 hectares, productions : lait et viande). Pour les mêmes raisons évoquées pour l'îlot n°1, ainsi que par la présence d'un jeune agriculteur dans la structure (28 ans) installé depuis 2013, celui-ci est classé en **sensibilité forte**. Quant à l'**îlot n°3**, il se localise en proximité immédiate de l'îlot centre.

*A l'Est du bourg :*

- **Îlots n°5 et 6** ; exploités par Moussay Claudine, spécialisée en cultures de vente. L'agricultrice étant âgée de 62 ans, les bâtiments agricoles ne permettent pas l'installation d'un jeune agriculteur et serait destiné à l'agrandissement.
- **Îlot n°7** ; occupé par des pâturages (coupe d'herbe) et exploité par Ménage Edgar (un exploitant, 152 hectares, production viande bovine) de la commune d'Aron.
- **Îlot n°8** ; exploité par Renault Bertrand de la Haie-Traversaine, âgé de 66 ans.

*Au sud du bourg :*

- **Îlot 10** (trois entités) ; mis à disposition par la Communauté de Communes de Mayenne communauté au GAEC Vayer de Saint-Baudelle (le siège étant situé à environ 600 mètres, deux exploitants, 75 hectares, productions : lait et porcs).

### **3.2.23- PLACE**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée de terres agricoles exploitées par **quatre exploitations** : le GAEC des Primevères, le GAEC les Noisettes, le GAEC de la Triouflère, le GAEC Pourvuxadur. Le diagnostic a recensé un site agricole dans le bourg de Placé : le siège social du GAEC des Primevères.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au nord du bourg :*

- **Îlots n°6, 7 et 8** ; exploités par le GAEC des Noisettes (trois exploitants, 30 hectares). Ayant deux productions en viande blanche (volailles et porcs), l'exploitation rencontre des problèmes pour épandre l'ensemble des déjections animales. Aujourd'hui, il exporte une partie de ses effluents vers d'autres exploitations : **sensibilité forte**.

*A l'ouest du bourg :*

- **Îlot n°1** ; contigu aux bâtiments agricoles de l'exploitation du GAEC des Primevères (deux exploitants, 104 hectares, productions : lait et porcs). Pour des raisons de surveillances, de réduction des déplacements et ainsi permettre le développement de l'exploitation, par la construction de nouveau bâtiment agricole, l'îlot est classé en **sensibilité forte**. De plus, le GAEC possède une production porcine. Celle-ci nécessite une importante ressource foncière pour épandre l'ensemble des effluents d'élevage.

*A l'Est du bourg :*

- **Îlot n°4** ; est une parcelle arboricole en production de pommes à cidre, exploité par le GAEC Pourvuxadur (deux exploitants, 137 hectares, productions : lait et viande bovine). Cette production ayant une forte valeur ajoutée à l'hectare, l'îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°5** ; est également un verger exploité par le GAEC des Primevères est également : **sensibilité forte**.

- **Îlot n°8** ; pâture exploitée par le GAEC de la Triouflère (deux exploitants, 113 hectares, productions : lait et viande bovine).

*Au sud du bourg :*

- **Îlots n°2 et 3** ; exploités également par le GAEC des Primevères et sont classés en **sensibilité forte** : épandage des effluents en lien avec la production porcine.

### **3.2.24- RENNES-EN-GRENOUILLES**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **deux exploitations** : le GAEC de la Petite Basse Cour et le GAEC du Grand Bourg. Ce dernier possède son site principal avec ses bâtiments d'élevage et des terres directement reliés au bourg.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

- **Îlots n°1** ; exploités par le GAEC du Grand Bourg (2 actifs). Ces îlots, utilisés pour le pâturage, sont contigus aux bâtiments d'exploitation abritant les bovins lait et viande. La SAU de l'exploitation est de 148 Ha. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, ces trois îlots proches des bâtiments sont classés en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°2** ; exploité par le GAEC de la Petite Basse Cour (2 actifs dont un jeune agriculteur) de Rennes en Grenouilles. Cette exploitation est en production laitière et en volaille (canard) sur 63 Ha. Du fait de l'installation récente d'un agriculteur et de la SAU relativement moyenne de l'exploitation cet îlot est classé en **sensibilité forte**.

### **3.2.25- LE RIBAY**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée des terres agricoles de **six exploitations**, les plus représentées étant le GAEC les hautes Frogeries, le GAEC des étangs de Charchigné et Frédéric Hareng du Horps. Le diagnostic agricole n'a recensé aucun bâtiment agricole dans l'enveloppe urbaine.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

- **Îlots n°1, 2, 3 et 4** ; exploité par le GAEC les hautes Frogeries (deux exploitants, 34 et 35 ans, productions : lait, viande bovine et cultures sur 250 hectares), l'îlot n°1 est en prairie où pâturent des animaux, les autres îlots sont en culture.
- **Îlot n°5** ; est exploité par Frédéric Hareng du Horps (31 ans, production de lait et cultures sur 56 hectares), il s'agit de prairie et de culture.
- **Îlot n°6** ; petite parcelle de prairie utilisée par Alain Jourdan pour ses moutons.

- **Îlot n°7** ; parcelle de culture exploitée par le GAEC de la Vaugonnière (deux exploitants, 50 et 54 ans, productions : lait, viande bovine et cultures sur 162 hectares).
- **Îlots n°8 et 9** ; petites parcelles isolées de Régis Ramon (42 ans, quelques vaches allaitantes et culture sur 80 hectares), en prairie.
- **Îlots n°10 et 11** ; ce sont deux îlots du GAEC des étangs de Charchigné (trois exploitants, 32, 48 et 49 ans, lait, viande bovine et cultures sur 136 hectares), le premier est en herbe et le second en culture. Historiquement exploité par le GAEC, la partie Est de l'îlot n°11 a récemment été acquise par la commune. La présence d'élevage sur l'exploitation et les effluents que cela génère, notamment avec les taurillons nécessite une certaine surface d'épandage. Une perte trop importante de surface d'épandage serait préjudiciable pour le GAEC, ainsi ces îlots sont de **sensibilité moyenne**.

D'autres parcelles (**îlots n°12 et 13**) de la commune sont également louées de façon précaire. Les **îlots n°14, 15 et 16**, d'une surface non négligeable, sont quant à eux utilisés à des fins de loisirs.

### **3.2.26- SACE**

L'enveloppe urbaine de la commune est composée de terres agricoles exploitées par **sept exploitations** : Quercy Yannick, Bodinier Philippe, Pinchède Loïc, Hubert Eric, l'EARL de la Cour, le GAEC Palicot Dujarrier et Tafforeau Pascal. Le diagnostic a recensé un site agricole à proximité du bourg : le site principal de l'EARL de la Cour.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°8** ; exploité par Quercy Yannick, agriculteur de la commune de Martigné-sur-Mayenne (un exploitant, 47 hectares, productions : viande bovine et porcs). Ayant une production porcine qui nécessite une surface agricole importante pour épandre l'ensemble des déjections animales, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°7** ; pâtures exploitées par Bodinier Philippe de Andouillé (un exploitant, 53 hectare, production équine). Malgré une distance, du siège à la parcelle, d'environ 12km, l'exploitant a un projet de transmission identifié et la parcelle en prairie permanente permet l'alimentation des chevaux. **Sensibilité moyenne**.

#### *A l'Est du bourg :*

- **Îlot n°6** ; exploité par Pinchède Loïc en pâturage pour ses chevaux. L'exploitant en double-activité possède une écurie qui jouxte cet îlot. Par conséquent, celui-ci est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°5** ; est mis à disposition par la commune à l'EARL de la Cour. Il s'agit d'une parcelle destinée à l'agrandissement du lotissement communal. L'EARL exploitait la parcelle avant le rachat par la commune.
- **Îlot n°4** ; est une terre labourable cultivée par le GAEC Palicot Dujarrier (deux exploitants, 95 hectares, productions : lait et viande bovine). Avec un cheptel de plus de 60 vaches laitières, une vingtaine de vaches allaitantes et en considérant le renouvellement, l'exploitation n'a presque plus de marge de

manœuvre concernant son épandage et sa pression azotée. **Sensibilité forte.**

- **Îlot n°3** ; exploité en pâtures par Tafforeau Pascal de Saint-Germain-le-Fouilloux (un exploitant, 91 hectares, production en viande bovine).

*Au Sud du bourg :*

- **Îlot n°1** ; est l'îlot-siège de l'EARL de la Cour (deux exploitants, 48 hectares, productions : lait et viande bovine). Pour des raisons de surveillance, de réduction des déplacements et ainsi permettre le développement de l'exploitation, par la construction de nouveau bâtiment agricole, l'îlot est classé en **sensibilité forte**. Quant à **l'îlot n°2**, il est en proximité immédiate avec le siège et des animaux y pâturent. De plus, l'exploitation à presque atteint le seuil réglementaire d'azote à l'hectare (épandage). La perte de surface pourrait engendrer des répercussions sur l'exploitation (diminution du cheptel ou export du surplus d'effluents).

*A l'Ouest du bourg :*

- **Îlots n°9 et 10** ; sont exploités à titre de loisirs comme parcelles de subsistance, par M. Desbois, agriculteur à la retraite.

### **3.2.27- SAINT-BAUELLE**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **sept exploitations** : l'EARL Chapin, l'EARL Marchand, le GAEC Sepellières, le GAEC de la Loge, l'exploitation de Guyon Marie-Pierre, l'EARL la Pavière et l'EARL du Carrefour. Deux d'entre-elles ont leur bâtiments d'exploitation à proximité du bourg : l'EARL Chapin et l'exploitation de Mme Guyon Marie-Pierre.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Nord-Est du bourg :*

- **Îlots n°1** ; exploités par Mme Guyon Marie-Pierre de St Baudelle. Cette exploitation en agriculture biologique, produit de la viande bovine et des cultures de ventes. Sa SAU est de 21 Ha. Mme Guyon exploite avec son mari. Ils sont tous les deux doubles actifs et souhaitent par la suite que l'exploitation soit reprise en activité biologique. Les îlots concernés sont directement connectés aux bâtiments d'élevage. Ils sont classés en **sensibilité forte**.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°2** ; exploité par l'EARL la Pavière (1 actif) de Contest. Cette exploitation est en grande culture sur 70 Ha.
- **Îlot n°3** ; exploité par l'EARL du Carrefour (2 exploitants) de St Baudelle. L'exploitation est en production laitière (58 vaches laitières) sur 58 Ha. Une partie de l'îlot est utilisé pour le pâturage des bovins. La SAU de l'exploitation est relativement faible pour 2 personnes. Cet îlot est classé en **sensibilité forte**.

*Au Nord-Ouest du bourg :*

- **Îlots n°4** ; exploités par l'EARL Chapin (2 exploitants) de St Baudelle. L'exploitation produit du lait et de la viande bovine sur 71 Ha. Ces parcelles sont directement reliées aux bâtiments d'élevage et pour partie utilisées en pâturage. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.

*Au Sud-Ouest du bourg :*

- **Îlot n°5** ; exploité par l'EARL Marchand (2 exploitants) de Contest. L'exploitation est en production laitière (33 vaches laitières) et viande bovine (25 taurillons) sur 48 Ha. Un membre de l'EARL est double-actif. L'îlot, exploité en culture, est classé en **sensibilité moyenne**.
- **Îlot n°6** ; exploité par le GAEC Sepellières (2 exploitants) de Contest. L'exploitation est en production laitière sur 97 Ha.
- **Îlot n°7** ; n'est pas exploité. La parcelle est aujourd'hui en friche.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlot n°8** ; exploité par M. Pochard, retraité agricole. Il s'agit d'une parcelle de loisir.
- **Îlot n°9** ; propriété de la commune. Cet îlot n'a pas de vocation agricole. Il est prévu pour accueillir des projets d'aménagement.

*Au Sud-Est du bourg :*

- **Îlots n°10** ; exploités par le GAEC de la Loge (3 exploitants) de St Baudelle. L'exploitation est en production laitière et viande bovine sur 110 Ha. Parmi les exploitants un Jeune Agriculteur s'est installé en 2014. Les parcelles de l'îlot sont connectées aux bâtiments d'élevage et en partie utilisés pour le pâturage. La charge azoté de l'exploitation est assez forte (> 140 UN/Ha). Ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.

*A l'Est du bourg :*

- **Îlots n°11** ; propriétés communales. Ces parcelles non agricoles sont réservées pour des aménagements urbains.

### **3.2.28- SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES**

Les zones urbaines de Saint Fraimbault de Prières sont entourées par des terres déclarées à la PAC exploitées par **12 exploitations**, le GAEC de la Bierie (Chantrigné) et le GAEC de l'herbe au fromage sur le hameau de Saint Georges de l'Isle, l'EARL des Trembles, l'EARL Fauque Bougle (Aron), le GAEC de la Patrie, le GAEC de la Bouchardière, le GAEC de la Denacherie, le GAEC de Launay Virolet (Montreuil Poulay), Daniel Chorin, Joëlle Lenain (Parigné sur Braye), Maryvonne Deslandes et Catherine Carré autour du bourg. Les bâtiments de l'EARL les Trembles ont également pu être recensés à proximité du bourg.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*A. BOURG DE SAINT-GEORGES-DE-L'ISLE :*

- **Îlot n°1** ; Cet îlot appartient à la commune ainsi que les bâtiments attenants et est mis à disposition à l'année au GAEC de la Denacherie.

- **Îlots n°2 et 3** ; parcelles en pâtures du GAEC de l'herbe au fromage (deux exploitants, production de lait et transformation en fromages sur 77 hectares) étant donné qu'il s'agit de parcelles en agriculture biologique, la **sensibilité est forte**.
- **Îlot n°4** ; non déclarée à la PAC, il s'agit également d'une parcelle du GAEC de l'herbe au fromage mais exploité avec un bail précaire par la communauté de Saint Georges de l'Isle.

#### B. BOURG DE SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES

##### *À l'Ouest du bourg :*

- **Îlots n°1 et 2** ; il s'agit de deux îlots de l'EARL les Trembles (deux exploitants, 40 et 49 ans, production de lait, viande bovine et cultures sur 80 hectares). Le premier est proche du siège mais y est séparé par la route, la sensibilité est moyenne. Le second est rattaché au noyau de l'exploitation et permet aux animaux d'accéder directement aux parcelles des bâtiments, sa **sensibilité est forte**, sauf pour une petite partie de l'îlot isolée et étroite à proximité du bourg.
- **Îlots n°3 et 4** ; ce sont les parcelles de subsistance de Daniel Chorin maintenant à la retraite.
- **Îlots n°5 et 6** ; terre arable du GAEC de la Patri (deux exploitants, 33 et 37 ans, production de lait, viande bovine et cultures sur 72 hectares) situés à quelques kilomètres du siège d'exploitation.

##### *Au Sud du bourg :*

- **Îlot n°7** ; parcelle de culture exploitée par le GAEC de la Bouchardière (deux exploitants, 19 et 46 ans, production de lait, viande bovine et cultures sur 37 hectares), elle est éloignée du reste des parcelles de l'exploitation mais le nombre d'animaux et la présence d'un jeune installé rend la parcelle de **sensibilité forte**.
- **Îlot n°8** ; petite parcelle utilisée par en culture par le GAEC de la Gracière (deux exploitants, 48 et 49 ans, productions : production de lait, viande bovine et culture sur 110 hectares).
- **Îlot n°9** ; prairie permanente de Deslandes Maryvonne (63 ans, production de de viande bovine sur 48 hectares) où pâturent ses animaux.
- **Îlots 10 et 11** ; ce sont deux parcelles de cultures exploitées par l'EARL Fauque Bougle d'Aron (un exploitant, 57 ans, production de lait, viande bovine et culture sur 82 hectares). Ces parcelles sont isolées de plusieurs kilomètres par rapport au reste de l'exploitation.

##### *Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°12** ; parcelle en prairie de Catherine Carré (55 ans, production de viande bovine et volailles sur 198 hectares), étant donné le chargement de l'exploitation et un éventuel projet d'installation, la parcelle est classée **sensibilité forte**.
- **Îlot n°13** ; autre parcelle de Maryvonne Deslandes avec les mêmes caractéristiques que l'îlot n°9.



- **Îlot n°14** ; prairie permanente du GAEC de la Denacherie (deux exploitants, 41 et 44 ans, productions : lait et volailles sur 90 hectares), étant donné la présence de bovin de bâtiments volailles, la **sensibilité est moyenne**.
- **Îlot n°15** ; c'est une petite parcelle de pâture du GAEC de Launay Virolet de Montreuil Poulay (deux exploitants, 55 et 56 ans, production de lait, viande bovine et cultures sur 122 hectares).

*À l'Ouest du bourg, de l'autre côté de la ligne :*

- **Îlot n°16** ; autre parcelle en prairie du GAEC de Launay Virolet avec les mêmes caractéristique que la précédente.
- **Îlot n°17** ; il s'agit d'une autre parcelle de culture du GAEC de la Gracière.
- Sur cette zone, on retrouve également une parcelle (**n°18**) mise à disposition par la commune depuis son achat à Duval Michel.

### **3.2.29- SAINT-GEORGES-BUTTAVENT**

Les zones urbaines de Saint George Buttavent sont entourées par des terres déclarées à la PAC exploitées par **16 exploitations**, les principales étant Philippe Rousseau, le GAEC Pierre-Marc, l'EARL Doyen-Guérin et l'EARL des Fontaines. Une bonne partie des parcelles à proximité des zones urbanisées sont des petites parcelles utilisées par des exploitations d'autres communes et sont isolées du reste de ces exploitations. Les bâtiments de Philippe Rousseau, du GAEC Pierre-Marc et de l'EARL des Fontaines ont également pu être recensés à proximité du bourg.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### A. BOURG DE SAINT-GEORGES-BUTTAVENT

*À l'Ouest du bourg :*

- **Îlot n°1** ; pas de déclaration à la PAC en 2014, il s'agit de l'exploitation de Philippe Rousseau qui vient de cesser son activité, les terres ont été reprises par Francis Rousseau à des fins ludiques. Néanmoins, les terres étant situées à proximité des bâtiments et permettant aux animaux d'accéder directement aux pâturages, la possibilité de mettre en place une activité agricole rend sa **sensibilité moyenne**.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°2** ; parcelle de culture de l'EARL du soleil (deux exploitants, 51 et 49 ans, bâtiment de 800 m<sup>2</sup> de volailles label, vaches allaitantes sur 100 hectares) de Parigné sur Braye, sa **sensibilité est forte**.
- **Îlot n°3** ; petite parcelle de culture du GAEC pré fleuri (deux exploitants, 33 et 43ans, production laitière, taurillons et culture sur 210 hectares).

*À l'Est du bourg :*

- **Îlots n°4 et 5** ; parcelle de culture et une partie en prairie pour l'îlot 5 avec accès direct aux bâtiments de stockage de fourrage, sa **sensibilité est donc moyenne**. Ces îlots sont utilisés par le GAEC Pierre-Marc de Saint Baudelle (deux exploitants, 50 et 45 ans, production de lait et cultures sur 121 hectares).

### *Au Sud du bourg :*

- **Îlots n°6, 7 et 8** ; parcelles cultivées de l'EARL Doyen Guérin de Parigné sur Braye (deux exploitants de 59 ans et un projet d'installation après départ en retraite. Production de lait et 68 hectares de SAU). La parcelle n°6 est de **sensibilité forte** de par sa taille plus conséquente que les autres et du fait de la reprise de l'exploitation par un jeune.
- **Îlot n°9** ; îlot de culture du GAEC Bourgouin (deux exploitants, 37 et 43 ans, lait et bovin viande sur 95 hectares).
- **Îlot n°10 et 11** ; autres îlots du GAEC pré fleuri, il s'agit principalement de prairies avec une partie en culture le long de la route.
- **Îlot n°12** ; petite parcelle de prairie du GAEC Fauconnier (trois exploitants, 52, 51 et 28 ans, lait et viande bovine sur 108 hectares de SAU) traversée par la Fèvre.

Certaines parcelles (**îlots n°13, 14, 15, et 16**) appartiennent à la commune et sont mises à disposition à la profession agricole par des baux précaires. On note également la présence de quelques îlots (**n°17, 18, 19, 20 et 21**) d'une surface non négligeable utilisées à des fins de loisirs (chevaux, ânes, parcelles de subsistance ...).

### B. BOURG DE LA CHAPELLE AU GRAIN :

- **Îlots n°1 et 2** ; parcelles en prairie, pour des chevaux, de Jean-François Thommeret.
- **Îlot n°3** ; prairie du GAEC des Primevères de Placé (deux exploitants (54 ans), 104 hectares, productions : lait et porcs), étant donné la présence d'atelier hors sol des besoins que cela génère en terme d'épandage la **sensibilité est forte**.
- **Îlot n°4** ; il s'agit d'une parcelle cultivé du GAEC de la Terguinière de Contest.
- **Îlot n°5** ; parcelle de culture de l'EARL de la Juguerie de Contest (deux exploitants, 30 et 31 ans (une installation de moins de 5 ans), production laitière et culture sur 110) étant donné les besoins en terme d'épandage de l'exploitation, la **sensibilité est forte**.
- **Îlot n°6** ; parcelle de culture du GAEC Madelon de Châtillon sur Colmont (trois exploitants, 49, 43 et 38 ans, productions : lait, viande bovine, porcs et cultures sur 195 hectares).
- **Îlot n°7** ; parcelle de culture GAEC des Cousins de Contest (trois exploitants, 51, 43 et 24 ans, production de lait, viande bovine et culture sur 150 ha).

Les **Îlots n°8 et 9** sont quant à eux les parcelles de subsistance en prairie de Bernard Tarlevé de Moulay.

### C. BOURG DE FONTAINE DANIEL :

L'ensemble des parcelles contiguës à Fontaine Daniel sont exploitées par l'EARL des Fontaines (un exploitant, 50 ans, production de lait sur 52 hectares). Etant en agriculture biologique, l'ensemble de ce parcellaire est de **sensibilité forte**.

### **3.2.30- SAINT-GERMAIN-D'ANXURE**

L'enveloppe urbaine de la commune est constituée des terres exploitées par **3 exploitations** : le GAEC des Rochers, le GAEC de l'Hommeau, et le GAEC de l'Anxure d'Alexain. Le diagnostic agricole a également permis de recenser les bâtiments agricoles du GAEC du Rocher dans l'enveloppe urbaine.

Quant aux îlots agricoles attenants aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *Au Nord du bourg :*

- **Îlots n°1, 2, 3 et 4** ; exploités par le GAEC des Rochers (deux exploitants, 31 et 52 ans, production de viande bovine, lait et culture sur 101 hectares) et contiguës aux bâtiments d'exploitation comprenant des bovins laitiers. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et pour des contraintes d'épandage, ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.

#### *A l'Ouest du bourg :*

- **Îlots n°5 et n°6** ; parcelles du GAEC de l'Hommeau (deux associés (43 et 62 ans, lait et culture sur 136 hectares), contiguës au site principal abritant des bovins pour l'îlot n°6. Pour des raisons d'épandage, ces îlots sont également en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°7** ; également au GAEC de l'Hommeau avec les mêmes caractéristiques que les précédents mais isolés avec une surface moindre. Cet îlot est de **sensibilité moyenne**.

#### *Au sud du bourg :*

- **Îlots n°8 et 9** ; ces îlots sont exploités par le GAEC de l'Anxure d'Alexain (trois exploitants ; 44, 55 et 61 ans, productions : lait, viande bovine et cultures sur 119 hectares), ils sont en culture et éloignés du siège mais il s'agit des meilleurs parcelles de l'exploitation et ont déjà été impactés sur l'épandage suite à la construction de maison à proximité, la **sensibilité y est donc moyenne**.

L'**îlot n°10** est quant à lui propriété de la commune et mis à disposition d'un agriculteur par un bail précaire. D'autres parcelles (**n°11, 12, 13 et 14**) sont utilisées à fin de loisirs, comme parcelles de subsistance.

### **3.2.31- SAINT-JULIEN-DU-TERROUX**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **quatre exploitations**. Deux d'entre-elles possèdent également leur site principal avec des bâtiments d'élevage à proximité du bourg : le GAEC Ernoult et l'exploitation individuelle de Sylvain Lecourt. Les autres exploitations ayant des terres proches du bourg sont le GAEC de Terroux Fleuri et l'exploitation de Fabrice Poisson de Couterne.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

#### *À l'Est du bourg :*

- **Îlot n°1** ; exploité par le GAEC Ernoult (2 actifs). Ce GAEC est en production de vaches laitières et de viande bovine avec 79 Ha. Les parcelles de l'îlot à proximité des bâtiments d'élevage sont utilisées pour le pâturage des bovins. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlots n°2, 3 et 4** ; sont exploités à titre de loisir par des particuliers. L'une d'entre-elle (parcelle n°3) est déjà concernée par une autorisation de permis de construire.

*Au Sud-Ouest du bourg :*

- **Îlots n°5 et 6** ; exploités par M. Foubert (agriculture non professionnel) qui entretient ces parcelles par des fauches régulières à titre de loisir. La parcelle n°6 appartient à la commune.

*A l'Ouest du bourg :*

- **Îlot 7** ; exploité par le GAEC de Terroux Fleuri (3 actifs) de St Julien du Terroux. L'exploitation en production vaches laitières et bovins viande possède 147 Ha. Cet îlot est directement relié au site principal et une partie est utilisée pour le pâturage. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot 8** ; propriété d'un particulier est une parcelle de loisir.

*Au Nord-Ouest du bourg :*

- **Îlot n°9** ; exploité par Sylvain Lecourt. Cette exploitation de 72 Ha est en production laitière et en bovins viande. L'îlot proche des bâtiments d'élevage est utilisé pour le pâturage des bovins. Du fait de la SAU relativement importante de l'exploitation et pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité moyenne**.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°10** ; exploité par M. Poisson Fabrice (1 exploitant) de Couterne. Cette exploitation est en production laitière sur 58 Ha. Il est propriétaire de cette parcelle situé à 7 km de son site principal.

### **3.2.32- SAINTE-MARIE-DU-BOIS**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **trois exploitations** : le GAEC Barbe, l'exploitation individuelle de Philippe Cornu et l'EARL de la Biardière. Cette dernière possède son site principal tout proche du bourg. On trouve également dans le bourg deux bâtiments de stockage appartenant au GAEC Barbe et à l'EARL de la Biardière.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*À l'Est du bourg :*

- **Îlot n°1** ; exploité par l'EARL de la Biardière (1 exploitant). Cette exploitation de 110 Ha est en productions laitière et en viande bovine. L'îlot est directement connecté aux bâtiments d'élevage. Du fait de la SAU relativement importante de l'exploitation et pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité moyenne**. A noter qu'une partie de l'îlot est en bail précaire avec la commune depuis le début de l'exploitation par l'EARL.

*Au Nord du bourg :*

- **Îlot n°2** ; exploité par le GAEC Barbe (2 actifs) de Ste Marie du Bois. Ce GAEC est en productions laitière et en viande bovine sur 102 Ha. La parcelle est utilisée pour les cultures de l'exploitation.

*A l'Ouest du bourg :*

- **Îlot n°3** ; également exploité par l'EARL de la Barbière (voir îlot n°1). Cette parcelle utilisée en culture n'est pas directement connectée au site principal. La sensibilité est donc moins importante que pour l'îlot n°1.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlots n°4 et 5** ; sont des parcelles de loisir avec présence de chevaux.
- **Îlot n°6** ; exploité par Philippe Cornu de Ste Marie du Bois. Il s'agit d'une exploitation en viande bovine de 43 Ha. Cette parcelle est en herbe.

### **3.2.33- THUBOEUF**

L'enveloppe urbaine de la commune est entourée par des terres agricoles exploitées par **sept exploitations** : le GAEC de la Roussière, le GAEC de la Bouverie, l'exploitation de M. Ernoult Philippe, le GAEC de la Patte d'Oie, le GAEC de la Bijardière, l'EARL de la Hamardière et l'EARL Petron. Cette dernière exploitation possède également son siège avec les bâtiments d'exploitation dans le bourg de Thuboeuf.

**L'îlot n°1** est une parcelle non agricole exploitée à titre de loisir. **L'îlot n°2** est une parcelle récemment boisée.

Quant aux îlots agricoles limitrophes aux zones urbanisées, le diagnostic présente les informations suivantes :

*Au Sud-Ouest du bourg :*

- **Îlot n°3** ; exploité par l'EARL Petron (2 exploitants) de Thuboeuf. Cette exploitation est en production laitière et en viande bovine sur 70 Ha. L'îlot est directement relié aux bâtiments d'élevage et utilisé pour le pâturage des bovins. Pour des raisons de surveillance, d'alimentation des animaux et afin de réduire les déplacements, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.

*Au Sud du bourg :*

- **Îlot n°4** ; exploité par l'EARL de la Hamardière (1 actif) de Thuboeuf. L'exploitation est en production laitière et viande bovine sur 71 Ha. Un successeur familial va bientôt reprendre la ferme en s'installant en GAEC avec

une autre société. Ce nouveau GAEC disposera d'une SAU relativement importante. A noter que cet îlot appartient à la commune. Il est en bail précaire depuis le début de l'exploitation par l'EARL.

- **Îlot n°5** ; exploité par le GAEC de la Bijardière (2 actifs) de Thuboeuf. Le GAEC est en production laitière et viande bovine sur 87 Ha. Le fils des exploitants à un projet d'installation sur l'exploitation. Pour préserver la viabilité de ce projet, cet îlot est classé en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°6** ; également exploité par l'EARL Petron (voir îlot n°3). La SAU est relativement faible (70 Ha) pour une exploitation de 2 associés. Cet îlot est donc classé en **sensibilité forte**.

#### *A l'Ouest du bourg :*

- **Îlot n°7** ; exploité par le GAEC de la Patte d'Oie (3 exploitants) de St Julien du Terroux. Cette exploitation est en production laitière et en viande bovine sur 247 Ha. Cet îlot est en culture.
- **Îlot n°8** ; exploité par M. Ernoult Philippe de Lassay les Chateaux. Cette exploitation est en production de viande bovine sur 56 Ha. La parcelle est en herbe.

#### *Au Nord du bourg :*

- **Îlots n°9** ; exploités par le GAEC de la Bouverie (3 actifs) de Thuboeuf. Cette exploitation est en production laitière sur 110 Ha. Un jeune agriculteur s'est installé en 2014. Ces deux îlots mis en cultures sont classés en **sensibilité forte**.
- **Îlot n°10** ; exploité par le GAEC de la Roussière (2 actifs) de Thuboeuf. Cette exploitation est en production laitière et en viande bovine sur 108 Ha. La parcelle est mise en culture par les exploitants.

#### *Au Nord-Ouest du bourg :*

- **Îlot n°11** ; propriété de la commune. Ce sont des parcelles à vendre pour des habitations. Le terrain est entretenu par la commune.
- **Îlots n°12** ; également exploités par l'EARL Petron (voir îlot n°3 et 6). Pour les mêmes raisons que l'îlot n°6, ces îlots sont classés en **sensibilité forte**.

### 3.3 - CONCLUSION

L'analyse autour des bourgs et villes montre globalement qu'il existe de **nombreuses exploitations ayant des bâtiments proches (voire très proches) des parties agglomérées**. En effet, 20 communes sont dans ce cas, soit les deux tiers des bourgs (*Alexain, Aron, Belgeard, Charchigné, Grazay, la Haie-Traversaine, Le Horps, le Housseau-Brétignolles, Lassay-les-Châteaux, la Baroche-Gondouin, Mayenne, Montreuil-Poulay, Parigné-sur-Braye, Placé, Rennes-en-Grenouilles, Sacé, Saint-Baudelle, Saint-Germaind'Anxure, Saint-Julien-du-Terroux, Thuboeuf*). Elles ont en général un ou deux sièges (*ou sites d'exploitation*) aux abords de l'urbain.

Cette proximité génère des gênes réciproques. D'un côté elle limite les possibilités d'urbanisation et de l'autre les constructions et installations d'élevage en raison des distances de recul dues aux règles sanitaires. En outre, les terres à proximité des sièges sont particulièrement importantes pour le fonctionnement technico-économique de l'exploitation, leur conservation est donc souvent primordiale pour la pérennité des exploitations. Par ailleurs, une trop grande proximité peut engendrer des risques de troubles de voisinages qu'il est préférable d'éviter.

Dans ce territoire particulièrement dense en animaux, la **quantité de terres pour l'épandage des effluents** représente un facteur déterminant pour la viabilité des exploitations, en plus de leur valeur en tant que **support direct de production** agricole. Une avancée de la ville conduit non seulement à la perte de terres agricoles mais aussi à un recul des périmètres d'épandage, qui peut aller jusqu'à 100 m d'une habitation en fonction du type d'effluent et du mode d'enfouissement. Il conviendrait donc d'estimer l'impact d'une perte de terres pour la production d'une exploitation mais aussi pour son plan d'épandage ou le plan d'épandage d'une exploitation voisine.

Enfin, la démographie agricole du territoire montre que dans un tiers des exploitations (165) l'actif le plus jeune a plus de 55 ans. Ainsi la question de la **transmission des exploitations** représente un enjeu majeur du territoire, si l'on veut préserver un tissu socio-économique agricole dynamique, notamment pour le travail collectif entre exploitants, en CUMA ou en entraide par exemple. Il est donc recommandé de préserver le potentiel de transmissibilité des exploitations lors de leur cessation (îlots vastes et groupés autour des bâtiments principaux, surfaces suffisante par actif...).

L'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme précise que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre « *le développement urbain maîtrisé* » ainsi qu'« *une utilisation économe des espaces naturels* » et « *la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels* ».

Ainsi, la préservation des terres agricoles les plus sensibles permettra à la collectivité de répondre à cette obligation.

Ces enjeux agricoles, croisés avec les enjeux environnementaux (zones humides...) et urbains, seront alors à prendre en considération par les élus lors des choix des zones d'urbanisation futures, selon un principe **d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur l'activité agricole**.

Si des terres ayant une certaine sensibilité agricole venaient à être prélevées pour des besoins urbains, il conviendrait de justifier ces choix d'urbanisation et de prévoir des mesures compensatoires à la hauteur de l'incidence causée au fonctionnement des exploitations concernées. Les compensations foncières sont à privilégier afin de permettre aux exploitations impactées de retrouver des moyens de production. Une démarche concertée à l'échelle de la Communauté de Communes pourrait permettre de prévoir des réserves foncières nécessaires à la réalisation des projets urbains et la compensation des exploitations impactées.





# ANNEXES

**N°1 - tableau** : *statuts des exploitations agricoles*

	Statuts							
	Individuelle		EARL		GAEC		Autres	
Alexain	7	32 %	7	32 %	8	36 %	0	0 %
Aron	12	36 %	10	30 %	11	33 %	0	0 %
La Bazoge-Montpinçon	4	57 %	2	29 %	1	14 %	0	0 %
Belgeard	3	43 %	3	43 %	1	14 %	0	0 %
Champéon	3	30 %	2	20 %	4	40 %	1	10 %
La Chapelle-au-Riboul	8	57 %	4	29 %	2	14 %	0	0 %
Charchigné	6	32 %	8	42 %	5	26 %	0	0 %
Commer	11	44 %	6	24 %	7	28 %	1	4 %
Contest	8	28 %	12	41 %	9	31 %	0	0 %
Grazay	11	61 %	2	11 %	5	28 %	0	0 %
La Haie-Traversaine	4	36 %	4	36 %	3	27 %	0	0 %
Hardanges	5	71 %	2	29 %	0	0 %	0	0 %
Le Horps	11	37 %	9	30 %	10	33 %	0	0 %
Le Housseau-Brétignolles	3	43 %	1	14 %	3	43 %	0	0 %
Jublains	11	46 %	4	17 %	9	38 %	0	0 %
Lassay-les-Châteaux	34	52 %	14	21 %	18	27 %	0	0 %
Marcillé-la-Ville	12	60 %	4	20 %	3	15 %	1	5 %
Martigné-sur-Mayenne	12	36 %	11	33 %	8	24 %	2	6 %
Mayenne	6	43 %	2	14 %	5	36 %	1	7 %
Montreuil-Poulay	8	47 %	5	29 %	4	24 %	0	0 %
Moulay	1	25 %	1	25 %	2	50 %	0	0 %
Parigné-sur-Braye	7	44 %	6	38 %	3	19 %	0	0 %
Placé	2	14 %	2	14 %	9	64 %	1	7 %
Rennes-en-Grenouilles	3	25 %	4	33 %	5	42 %	0	0 %
Le Ribay	9	53 %	3	18 %	4	24 %	1	6 %
Sacé	9	64 %	3	21 %	2	14 %	0	0 %
Saint-Baudelle	2	29 %	2	29 %	3	43 %	0	0 %
Saint-Fraimbault-de-Prières	8	53 %	1	7 %	6	40 %	0	0 %
Saint-Georges-Buttavent	10	40 %	7	28 %	8	32 %	0	0 %
Saint-Germain-d'Anxure	5	38 %	5	38 %	3	23 %	0	0 %
Saint-Julien-du-Terroux	4	36 %	2	18 %	5	45 %	0	0 %
Sainte-Marie-du-Bois	5	42 %	2	17 %	4	33 %	1	8 %
Thuboeuf	4	29 %	5	36 %	5	36 %	0	0 %
<b>CC Mayenne Communauté</b>	248	42 %	155	26 %	175	30 %	9	2 %
<b>Mayenne (53)</b>	2 471	48 %	1 610	31 %	881	17 %	228	4 %

*Statuts des exploitations de la Communauté de Communes Mayenne Communauté*

\* Données CA53 2016

**N°2- tableau : âge du plus jeune chef d'exploitation**

	<b>Âge du plus jeune chef d'exploitation *</b>					
	<i>Moins de 35 ans</i>		<i>35 à 55 ans</i>		<i>Plus de 55 ans</i>	
<b>ALEXAIN</b>	2	10%	16	76%	3	14%
<b>ARON</b>	5	16%	17	55%	9	29%
<b>LA BAZOGE-MONTPINÇON</b>	0	0%	2	33%	4	67%
<b>BELGEARD</b>	1	17%	3	50%	2	33%
<b>CHAMPÉON</b>	1	11%	5	56%	3	33%
<b>LA CHAPELLE-AU-RIBOUL</b>	1	7%	10	71%	3	21%
<b>CHARCHIGNÉ</b>	5	26%	11	58%	3	16%
<b>COMMER</b>	5	21%	14	58%	5	21%
<b>CONTEST</b>	7	24%	15	52%	7	24%
<b>GRAZAY</b>	2	11%	10	56%	6	33%
<b>LA HAIE-TRAVERSAIN</b>	2	18%	5	45%	4	36%
<b>HARDANGES</b>	1	14%	2	29%	4	57%
<b>LE HORPS</b>	6	21%	15	52%	8	28%
<b>LE HOUSSEAU-BRÉTIGNOLLES</b>	1	14%	5	71%	1	14%
<b>JUBLAINS</b>	8	33%	12	50%	4	17%
<b>LASSAY-LES-CHÂTEAUX</b>	10	15%	36	55%	20	30%
<b>MARCILLÉ-LA-VILLE</b>	0	0%	11	55%	9	45%
<b>MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE</b>	6	19%	19	61%	6	19%
<b>MAYENNE</b>	2	14%	7	50%	5	36%
<b>MONTREUIL-POULAY</b>	1	6%	12	71%	4	24%
<b>MOULAY</b>	1	25%	2	50%	1	25%
<b>PARIGNÉ-SUR-BRAYE</b>	1	6%	7	44%	8	50%
<b>PLACÉ</b>	2	14%	7	50%	5	36%
<b>RENNES-EN-GRENOUILLES</b>	1	8%	9	75%	2	17%
<b>LE RIBAY</b>	3	19%	10	63%	3	19%
<b>SACÉ</b>	2	14%	8	57%	4	29%
<b>SAINT-BAUELLE</b>	1	14%	5	71%	1	14%
<b>SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES</b>	3	20%	5	33%	7	47%
<b>SAINT-GEORGES-BUTTAVENT</b>	9	36%	8	32%	8	32%
<b>SAINT-GERMAIN-D'ANXURE</b>	4	31%	5	38%	4	31%
<b>SAINT-JULIEN-DU-TERROUX</b>	3	30%	3	30%	4	40%
<b>SAINTE-MARIE-DU-BOIS</b>	2	17%	6	50%	4	33%
<b>THUBOEUF</b>	2	14%	8	57%	4	29%
<b>Mayenne Communauté</b>	100	17%	310	54%	165	29%

**Les exploitations agricoles par classes d'âge du plus jeune chef d'exploitation dans Mayenne Communauté**

\*Données CA 53 2016

**N°3 – tableau : projet de transmission des exploitants âgés de 55 ans et plus (lors de notre enquête, 2016)**

	Projet de transmission													
	Continuation par associé(s)		Agrandissement exploitation		Installation souhaitable		Installation probable		Ne sait pas		Non agricole		Non renseigné	
<b>Alexain</b>	1	13 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	7	0 %
<b>Aron</b>	5	31 %	7	44 %	1	6 %	2	13 %	1	6 %	0	0 %	0	0 %
<b>La Bazoge-Montpinçon</b>	0	0 %	1	17 %	2	33 %	1	17 %	0	0 %	0	0 %	2	0 %
<b>Belgeard</b>	1	20 %	0	0 %	4	80 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Champéon</b>	3	75 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	10 %
<b>La Chapelle-au-Riboul</b>	0	0 %	3	## %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Charchigné</b>	3	50 %	3	50 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Commer</b>	0	0 %	0	0 %	1	25 %	1	25 %	1	25 %	0	0 %	1	4 %
<b>Contest</b>	1	10 %	0	0 %	2	20 %	1	10 %	4	40 %	1	10 %	1	0 %
<b>Grazay</b>	1	14 %	0	0 %	3	43 %	0	0 %	2	29 %	0	0 %	1	0 %
<b>La Haie-Traversaine</b>	0	0 %	1	25 %	1	25 %	1	25 %	1	25 %	0	0 %	0	0 %
<b>Hardanges</b>	0	0 %	3	75 %	1	25 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Le Horps</b>	1	8 %	3	23 %	3	23 %	3	23 %	3	23 %	0	0 %	0	0 %
<b>Le Housseau-Brétignolles</b>	0	%	0	%	0	%	0	%	0	%	0	%	0	0 %
<b>Jublains</b>	5	63 %	3	38 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Lassay-les-Châteaux</b>	1	4 %	9	39 %	4	17 %	4	17 %	3	13 %	0	0 %	2	0 %
<b>Marcillé-la-Ville</b>	2	25 %	2	25 %	1	13 %	1	13 %	2	25 %	0	0 %	0	5 %
<b>Martigné-sur-Mayenne</b>	3	27 %	3	27 %	1	9 %	1	9 %	0	0 %	0	0 %	3	6 %
<b>Mayenne</b>	0	0 %	1	25 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2	50 %	1	7 %
<b>Montreuil-Poulay</b>	0	0 %	0	0 %	4	80 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	0 %
<b>Moulay</b>	0	%	0	%	0	%	0	%	0	%	0	%	0	0 %
<b>Parigné-sur-Braye</b>	1	11 %	5	56 %	1	11 %	2	22 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Placé</b>	3	60 %	1	20 %	1	20 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	7 %
<b>Rennes-en-Grenouilles</b>	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2	## %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Le Ribay</b>	1	33 %	0	0 %	0	0 %	2	67 %	0	0 %	0	0 %	0	6 %
<b>Sacé</b>	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	4	0 %
<b>Saint-Baudelle</b>	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	0 %
<b>Saint-Fraimbault-de-Prières</b>	0	0 %	1	17 %	3	50 %	1	17 %	1	17 %	0	0 %	0	0 %
<b>Saint-Georges-Buttavent</b>	1	14 %	1	14 %	0	0 %	1	14 %	0	0 %	0	0 %	4	0 %
<b>Saint-Germain-d'Anxure</b>	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	7	0 %
<b>Saint-Julien-du-Terroux</b>	1	20 %	1	20 %	1	20 %	1	20 %	1	20 %	0	0 %	0	0 %
<b>Sainte-Marie-du-Bois</b>	1	20 %	1	20 %	0	0 %	0	0 %	3	60 %	0	0 %	0	8 %
<b>Thuboeuf</b>	1	14 %	2	29 %	2	29 %	2	29 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>CC Mayenne Communauté</b>	36	17 %	51	24 %	36	17 %	26	12 %	22	10 %	3	1 %	36	2 %

**N°4 – tableau** : installation aidée dans Mayenne Communauté (2006 à 2015)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
ALEXAIN	1		1		1		1			1	5
ARON		4	3	3		2	1		1		14
LA BAZOGE-MONTPINÇON											0
BELGEARD			1					1			2
CHAMPÉON	1			2							3
LA CHAPPELLE-AU-RIBOUL	1		1						1		3
CHARCHIGNÉ		1	4		1			2	2		10
COMMER	1	1	2				1	1			6
CONTEST		2	3		1		1	1	2		10
GRAZAY	1				1		1		1	1	5
LA HAIE-TRAVERSAINE				1						2	3
HARDANGES											0
LE HORPS	1	1	1	3	1			1	1		9
LE HOUSSEAU-BRÉTIGNOLLES	2			1	1	1					5
JUBLAINS	2	1	2	1		3		1	4	1	15
LASSAY-LES-CHÂTEAUX	1		3	2		1	4	2	1		14
MARCILLÉ-LA-VILLE	1	2	1					1			5
MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE	1		1	4		1	1		2		10
MAYENNE	1		2		2	1	1				7
MONTREUIL-POULAY					1						1
MOULAY	1										1
PARIGNÉ-SUR-BRAYE		1	1					1			3
PLACÉ	1		2						2		5
RENNES-EN-GRENOUILLES		1		1			1	1		1	5
LE RIBAY	3		2								5
SACÉ							1	1	1	1	4
SAINT-BAUELLE	2										2
SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES		1								2	3
SAINT-GEORGES-BUTTAVENT		1	2	1	1	2			1	2	10
SAINT-GERMAIN-D'ANXURE			1		1		1			1	4
SAINT-JULIEN-DU-TERROUX	1					1	2			1	5
SAINTE-MARIE-DU-BOIS	1		1			2					4
THUBOEUF	1	1	1					1	1		5
<b>Mayenne Communauté</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>183</b>

**Nombre d'installations aidées entre 2006 et 2015 sur le territoire de Mayenne Communauté**

Données CA 53 ; service Installation-Transmission

